



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

	<i>Pages</i>
Discours de M. MacEachen (Canada)	73
Discours de M. de la Flor Valle (Pérou)	76
Discours de M. Cissokho (Mali)	82
Discours de M. Banda (Zambie)	85
Discours de M. Walding (Nouvelle-Zélande)	90
Discours de M. Borgonovo Pohl (El Salvador)	94
Discours de M. Nchama (Guinée équatoriale)	96

Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. MacEACHEN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer le plaisir et la confiance qu'a suscités en moi et au sein de la délégation du Canada votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, qui marque le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes conscients que les délibérations qui se dérouleront ici sont en très bonnes mains et nous savons que vous les présiderez avec le jugement et la sagesse dont vous avez, pendant si longtemps, fait bénéficier les assemblées de l'Europe.

2. Nous souhaitons la bienvenue aux délégations du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique, à la suite de leur admission au sein des Nations Unies. Leur présence ici constitue pour l'Organisation une autre étape importante vers l'universalité.

3. Monsieur le Président, vous entrez en fonctions à un moment où notre organisation est à la charnière de deux époques. De plus en plus, nous nous tournons vers les disparités économiques et sociales qui existent dans le monde et vers les remèdes à y apporter. Ce sont là des questions politiques d'une gravité telle qu'on peut les assimiler, quant à l'envergure et l'importance, aux questions de la paix et de la sécurité internationales, auxquelles elles sont d'ailleurs liées.

4. La septième session extraordinaire de notre assemblée, qui s'est terminée la semaine dernière, nous a enfin permis d'avancer sur la voie d'une réduction de ces disparités puisque nous y avons convenu de mesures nécessaires à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Si nous avons réussi à nous entendre sur ces questions très graves, c'est que le moment était propice, c'est le moins qu'on puisse dire, pour une recherche créatrice de solutions nouvelles. Il était d'ailleurs grand temps.

5. Nous devons maintenant éviter que notre volonté se relâche et nous consacrer à la mise en œuvre des décisions que nous avons prises pour réaliser la réforme de notre système économique mondial et la réduction des disparités qui le caractérise. Il nous faut également constater l'interdépendance qui existe entre nous. Nous devons reconnaître aussi la nécessité de faire participer nos peuples à ces efforts. Nous avons pris des engagements en leur nom; nous avons promis de fournir à la majorité dans le besoin sa pleine mesure de justice sociale et économique.

6. Je crois que nous sommes tous conscients de l'urgence de cette tâche fondamentale, sinon nous n'aurions pas réussi à créer le remarquable esprit de collaboration qui a marqué nos délibérations intenses durant la session extraordinaire. Il est important que nous poursuivions le travail à peine amorcé dans le même esprit de collaboration et de respect mutuel. C'est dans un tel climat que nos efforts sont le plus fructueux et c'est également la meilleure façon de démontrer à nos peuples que les Nations Unies restent capables de résoudre nos difficultés les plus pressantes.

7. Nous savons pertinemment qu'il nous faut renforcer le rôle et la capacité des Nations Unies dans les secteurs économique et social afin de mieux aligner ceux-ci sur les objectifs et les activités politiques de l'Organisation.

8. Lors de sa septième session extraordinaire, l'Assemblée générale a établi un Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies qui amorcera justement ce processus de restructuration. Un des principaux documents qu'il aura à étudier sera le rapport du Groupe d'experts intitulé *Nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale*¹. Les experts chargés de cette étude ont bien identifié les principales faiblesses du système des Nations Unies et ont formulé un certain nombre de recommandations et de propositions qui amélioreraient l'équilibre entre les composantes fonctionnelles ou sectorielles et les éléments politiques du système.

9. Je veux également recommander au nouveau Comité intergouvernemental le rapport d'un groupe d'experts établi par les Etats membres du Commonwealth, publié, au sein des Nations Unies, sous le titre "Pour un nouvel ordre économique international".

10. Convaincu que les Nations Unies doivent mieux répondre aux besoins et aux intérêts de leurs Membres, le Gouvernement du Canada a l'intention de jouer un rôle actif et constructif au sein du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation afin de lui per-

mettre ainsi de faire avancer la réalisation d'un nouvel ordre économique.

11. L'édification de ce nouvel ordre économique international n'est que l'une des nombreuses préoccupations majeures de la communauté internationale à l'heure actuelle. Les questions démographiques et alimentaires, le secteur des établissements humains et le droit de la mer comptent parmi les problèmes mondiaux sur lesquels doivent se pencher les Nations Unies. Parmi tous ces problèmes mondiaux, je voudrais parler notamment du droit de la mer qui est l'un des secteurs où le Canada joue un rôle particulièrement actif.

12. L'une des fonctions les plus importantes mais aussi les moins reconnues des Nations Unies se situe au niveau de sa contribution régulière et patiente à l'édification d'un ordre mondial stable, pour une élaboration progressive du droit international. Le droit de la mer offre un exemple dynamique de cette activité.

13. Nous établissons actuellement de nouvelles règles qui reflètent une conscience plus aiguë de l'interdépendance des nations et de la nécessité de préserver l'environnement marin et de conserver ses ressources. Je n'ai aucune hésitation à faire part de la conviction du Gouvernement du Canada que la viabilité d'un monde de plus en plus interdépendant tient à l'établissement d'un système économique international qui assurera un partage plus équitable des ressources et des chances. Le nouveau droit de la mer doit témoigner de cette prise de conscience.

14. Le rôle des Nations Unies est crucial pour l'élaboration d'un droit international qui reflétera la reconnaissance du fait que les océans, baignant 70 p. 100 de la surface du globe, sont essentiels à la survie de l'homme. Les règles établies doivent nous lier. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a déjà rallié de nombreux soutiens pour des concepts révolutionnaires, comme la zone économique et le patrimoine de l'humanité. Ces concepts doivent être à la base de la constitution des mers. Ce nouveau régime doit prévoir les responsabilités qui accompagnent chaque nouveau droit et ils doivent se fonder sur les principes de l'équité plutôt que sur la force.

15. La tâche est énorme et dépassera peut-être les forces des Nations Unies. Personnellement, je crois que non. De toute façon, il est évident que sans les Nations Unies, la tâche serait impossible et que le monde serait confronté à une série de revendications contradictoires qui pourraient sérieusement menacer la paix.

16. Le Gouvernement du Canada se prépare actuellement à la quatrième session, probablement la plus importante, de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui débutera ici, à New York, en mars prochain. Nous sommes conscients qu'un accord final exigera de tous les participants une attitude responsable et souple, et surtout la conviction que l'urgence est réelle.

17. Aucun gouvernement ne souhaite plus que le mien la recherche d'un accord sur un droit de la mer viable et équitable. Je ne serais pas franc, toutefois, si je n'indiquais pas que le Gouvernement du Canada, comme de nombreux autres gouvernements, ne sau-

rait attendre indéfiniment un tel accord. J'espère que nos actions ont démontré que le Gouvernement du Canada est conscient de ses responsabilités envers la communauté internationale. Par ailleurs, il est également conscient de ses responsabilités envers le peuple canadien. La survie économique et sociale de communautés entières dans certaines régions côtières du Canada dépend du succès de la Conférence ou, sinon, d'une solution de rechange. Compte tenu de ses obligations nationales et internationales, le Gouvernement du Canada accorde la plus grande priorité à une série de pourparlers qu'il a engagés avec les pays qui pêchent sur nos côtes dans le but de préparer le prolongement de notre juridiction sur les pêches à la lumière du consensus qui se dégagera de la Conférence.

18. Je tiens à répéter que le Gouvernement du Canada garde toute sa confiance à l'Organisation des Nations Unies et à la possibilité qu'elle offre de négocier des solutions multilatérales aux problèmes complexes du droit de la mer. Un accord multilatéral aurait des avantages durables pour nous et pour les générations futures. Seulement si cette approche multilatérale échoue, et qu'à un certain moment les retards répétés ou voulus correspondent à un échec, le Gouvernement du Canada, et je suppose qu'il sera imité par d'autres, se résignera-t-il à recourir à d'autres solutions pour protéger ses intérêts nationaux les plus essentiels. Les gouvernements et les peuples du monde ne sont pas disposés à attendre indéfiniment les résultats de la Conférence. Nous devons agir promptement et de façon concertée. Cette avenue, j'en suis convaincu, ne nous est pas fermée; elle peut déboucher sur une convention qui, comme l'a si bien dit le Secrétaire général, sera l'"une des plus importantes conventions jamais établies par la communauté internationale".

19. En 1945, les fondateurs des Nations Unies, profondément marqués par l'horreur de la guerre, ont voulu que la première tâche de l'Organisation soit le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Ils ont conçu, du moins le croyaient-ils, un système permettant à des pays de régler leurs différends sans recourir à la force. Trente ans plus tard, les Nations Unies restent aux prises avec ce problème fondamental qui présente deux aspects cruciaux : le désarmement et le maintien de la paix. Même si j'ai déjà parlé longuement de ces deux questions devant l'Assemblée l'an dernier, elles revêtent une importance telle que je n'hésite pas à y revenir.

20. Le désarmement est l'un des sujets qui provoque au sein de cette assemblée les sentiments les plus intenses, que ce soit de l'espoir ou de la frustration. Nous voulons des accords qui feront échec à la violence, qui réduiront les tensions et qui libéreront des ressources pour des fins sociales et économiques productives. Nos espoirs sont cependant trahis par une surenchère sans fin des moyens de destruction. L'arsenal nucléaire compte des dizaines de milliers d'armes et nous sommes devant la perspective terrifiante de la prolifération. Les pays développés continuent de consacrer des sommes énormes aux armements de toutes sortes, alors que les budgets militaires de certains pays en développement augmentent rapidement.

21. Est-il étonnant que, partout, les gens attendent avec un profond sentiment d'inquiétude mêlée d'impatience, des progrès réels sur la voie du désarmement ?

22. Les Négociations sur la limitation des armes stratégiques ont beaucoup contribué à la création d'un climat de stabilité sur le plan stratégique et de détente sur le plan politique. Elles n'ont cependant ni arrêté la course aux armements nucléaires, ni débouché sur des mesures concrètes de désarmement.

23. Si les problèmes sont infiniment complexes, il existe par ailleurs un besoin pressant de trouver des solutions. Nous exhortons les Etats-Unis et l'Union soviétique à conclure les négociations actuelles et à procéder sans délai au désarmement nucléaire. Nous pressons également les puissances nucléaires de ré-examiner les obstacles techniques et politiques à un accord qui mette fin aux essais des armes nucléaires.

24. Si, d'une part, on doit s'efforcer de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, il faut, d'autre part, s'assurer que la diffusion de la technologie nucléaire servira uniquement des fins pacifiques. La Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a réaffirmé le rôle essentiel de ce dernier comme instrument de base du dispositif de non-prolifération. Ses conclusions faisaient clairement ressortir que toutes les parties, aussi bien les Etats dotés d'armes nucléaires que les autres, doivent respecter intégralement leurs obligations aux termes du Traité, si l'on veut éviter le danger de la prolifération.

25. La Conférence a également réaffirmé le rôle du Traité comme instrument d'une plus grande collaboration dans le secteur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Canada remplira ses obligations à ce titre de façon à faciliter, dans la mesure de ses moyens, la coopération internationale sur le plan de l'échange de la technologie et des matières nucléaires utilisées à des fins pacifiques, particulièrement entre pays développés et pays en développement. Les besoins dans ce domaine sont nettement plus aigus depuis la montée mondiale des coûts de l'énergie.

26. Par ailleurs, je me dois de souligner que nous devons également nous assurer, dans la mesure du possible, que cette opération ne contribue d'aucune façon à la prolifération des armes nucléaires ou à la fabrication d'engins nucléaires explosifs à quelque fin que ce soit.

27. Le danger que présentent les armes nucléaires ne doit pas non plus nous faire oublier la menace croissante provenant de l'utilisation des armes classiques. Il faut chercher plus que jamais à assurer le contrôle des armes et la réduction des forces armées pour favoriser la stabilité régionale et la sécurité mutuelle. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est maintenant terminée et nous attendons des progrès substantiels aux négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale.

28. Il revient principalement aux grandes puissances militaires de réduire les dangers et les servitudes de la course aux armements. Nous devons cependant reconnaître les diverses contraintes auxquelles elles font face si nous voulons obtenir des accords efficaces sur la limitation des armes et le désarmement. Les progrès de la technologie militaire compliquent souvent l'établissement de terrains d'entente sur les plans technique et militaire et la recherche de moyens satisfaisants de contrôle. Les

accords conclus doivent favoriser les intérêts des Etats participants au chapitre de la sécurité ou tout au moins leur être compatibles. Les négociations sur le désarmement sont peu susceptibles de réussir si les conditions politiques ne sont pas propices.

29. Toutefois, ce n'est pas une raison pour que cette assemblée ne fasse rien. Ce n'est pas non plus une raison pour accepter les progrès beaucoup trop lents qu'on constate actuellement dans ce secteur. L'Assemblée générale doit continuer d'attirer l'attention internationale sur cette question et doit inciter toutes les parties à l'action dans ce domaine.

30. Si rien n'est venu soulager nos inquiétudes quant au progrès sur la voie du désarmement, nous pouvons par contre nous réjouir de la récente amélioration des perspectives d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Toute personne qui a à cœur les intérêts de la sécurité mondiale n'a pu qu'être encouragée par les actions courageuses des dirigeants de l'Egypte et de l'Etat d'Israël, sans lesquelles n'aurait pu être signé le nouvel accord intérimaire sur le Sinaï. Nous devons également reconnaître le dévouement du Secrétaire d'Etat américain dont les efforts inlassables ont de nouveau contribué à un résultat positif. Ce n'est, évidemment, qu'un modeste début. En soi, il aide très peu à régler les problèmes sous-jacents, qui doivent pourtant être réglés pour que la paix et la sécurité s'installent au Moyen-Orient. Cet accord nous semble cependant offrir des motifs d'espoir. A nos yeux, il s'agit d'une première étape dans une série de négociations et d'accords liés entre eux auxquels participeront toutes les parties en cause et qui traiteront de toutes les questions fondamentales, quelles que soient les difficultés à surmonter. Il en résulterait un règlement équitable qui mettrait fin aux passions destructives du passé et permettrait à tous les peuples de la région de vivre en bon voisinage, dans la paix et la sécurité.

31. Tous ceux qui s'intéressent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont une autre raison d'être satisfaits de l'accord sur le Sinaï. Les opérations de maintien de la paix constituent l'un des rares instruments utiles qu'ait élaborés la communauté internationale pour favoriser le règlement pacifique des différends. Ces opérations sont conçues pour permettre aux parties en cause d'interrompre les hostilités quand elles constatent qu'il est dans leur intérêt de le faire et pour contribuer à susciter un climat dans lequel les différends peuvent être réglés par voie de négociations.

32. Trop souvent, toutefois, les opérations de maintien de la paix suppléent à la nécessité de chercher sérieusement un règlement politique qui aille au-delà de la simple cessation des hostilités. C'est pourquoi certains critiques prétendent que ces opérations ne font guère plus que perpétuer un *statut quo* incertain.

33. Pour que de telles opérations soient vraiment efficaces, il faut, tout particulièrement de la part des parties directement impliquées dans le conflit, une recherche, sur le plan politique, d'une paix plus durable qui remplace la trêve temporaire qu'une force de maintien de la paix a été chargée de faire respecter.

34. Depuis le premier cessez-le-feu à l'automne de 1973, la Force d'urgence des Nations Unies [FUNU] a joué son rôle de tampon entre les parties adverses

et a contribué à créer une période de calme relatif durant laquelle les négociations pouvaient se poursuivre. Les parties en cause ont profité au maximum de cette accalmie pour négocier un nouvel accord intérimaire. Sur le plan du maintien de la paix cela signifie que la FUNU n'a pas simplement perpétué le *statu quo*; elle pourra maintenant assurer l'efficacité du nouvel accord et ainsi fournir la base de nouveaux progrès vers la paix. Bref, la FUNU accomplit son mandat, c'est-à-dire qu'elle contribue à créer un climat propice à la recherche, sur le plan politique, d'une solution aux problèmes du Moyen-Orient.

35. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant a également aidé à créer une atmosphère grâce à laquelle de nouvelles négociations pourront se dérouler.

36. La question de Chypre nous est posée de nouveau à la trentième session. Les problèmes sont complexes et retiendront l'attention de toutes les délégations. Là encore, l'efficacité de la force de maintien de la paix, qui a travaillé sur place dans des conditions très difficiles, dépendra avant tout de la coopération et de la bonne volonté des parties directement intéressées.

37. Evidemment, les opérations de maintien de la paix ne peuvent se poursuivre qu'avec l'appui entier de tous les Etats Membres et, notamment sur le plan financier, par le règlement rapide des contributions à ce chapitre. Sans les ressources financières nécessaires, ni les Nations Unies ni les contributeurs individuels aux forces de maintien de la paix ne pourront remplir les obligations qu'on leur a demandé d'assumer.

38. Je veux maintenant m'arrêter sur un problème particulier qui touche la conduite des affaires de notre organisation. On s'est efforcé au cours des années de traiter séparément les questions techniques et politiques. Les conférences techniques et des institutions spécialisées ont été consacrées essentiellement aux domaines qui les intéressaient directement, alors que les questions politiques ont été surtout discutées au sein des organismes habilités à en traiter, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

39. Nous reconnaissons que, même au niveau des conférences techniques, les Etats Membres doivent tenir compte des réalités politiques et que, dans certains cas, la ligne de démarcation entre la politique et la technique ne peut pas toujours être tracée trop nettement. Nous serons, cependant, loin de servir les intérêts de la coopération au sein des Nations Unies si nous n'établissons pas une distinction claire et évidente entre, d'une part, l'autorité et la compétence du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale dans les domaines politiques prescrits dans la Charte et, d'autre part, la compétence et l'autorité des conférences techniques dans leurs domaines respectifs.

40. Entre-temps, le Gouvernement du Canada espère que l'esprit de collaboration qui a si heureusement marqué les délibérations de la septième session extraordinaire nous incitera tous à ne pas introduire de considérations politiques étrangères aux délibérations des institutions spécialisées et des autres organismes auxquels l'Assemblée a confié des responsabilités particulières pour la mise en œuvre des décisions prises lors de la session extraordinaire. Nous devons

permettre à ces organismes d'avancer leurs travaux techniques. Une telle attitude est assurément dans l'intérêt de chaque Membre des Nations Unies et de l'Organisation dans son ensemble.

41. La célébration du trentième anniversaire des Nations Unies nous incite tous à réfléchir sur le rôle de l'Organisation au sein de la communauté internationale. Ses critiques ont été nombreux et tenaces; ses partisans ont parfois vacillé. Mais quels que soient les défauts qu'on ait pu lui reprocher au cours des années, il faut nous rendre à l'évidence que, dans notre poursuite de la paix et de la sécurité et notre recherche de solutions aux grands problèmes économiques et sociaux de notre temps, cette assemblée universelle est irremplaçable. Elle est essentielle à chacun des gouvernements et des peuples que nous représentons.

42. Comme le disait le Secrétaire général dans son rapport du 11 août 1975 :

“Il est largement admis que dans le monde d'aujourd'hui aucune autre solution rationnelle ne peut, dans les relations internationales, venir se substituer aux principes et aux procédures de l'Organisation des Nations Unies. La discussion et le compromis sont les seuls moyens connus d'éviter l'oppression, les conflits et le sang. La diplomatie unilatérale et la diplomatie bilatérale ne suffisent plus : elles doivent être complétées par une action collective et une diplomatie multilatérale. Tout cela a été admis en principe par les gouvernements des Etats Membres lorsqu'ils ont souscrit à la Charte. En outre, et de plus en plus, la force des circonstances oblige les gouvernements du monde entier à reconnaître leur interdépendance toujours plus grande. Cela aussi a été admis à l'occasion d'activités récentes à l'Organisation et constitue clairement le thème des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.” [A/10001/Add.1, sect. XXI.]

Pour ma part, je conclurai en disant que tel est manifestement le sujet de la trentième session de l'Assemblée générale.

43. M. DE LA FLOR VALLE (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un honneur que de parler une fois de plus du haut de cette tribune au nom du Gouvernement révolutionnaire des forces armées du Pérou, en même temps que pour remplir le mandat de la réunion ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue à Lima à la fin du mois d'août dernier.

44. Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer la satisfaction profonde qu'a éprouvée mon pays à l'occasion de votre élection à la direction de nos travaux au cours de la trentième session de l'Assemblée générale. Le Luxembourg et le Pérou entretiennent des relations cordiales et je suis certain que l'éminent Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg saura, avec sagesse et compétence, diriger nos délibérations sur les questions si importantes dont cette assemblée est saisie.

45. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance la plus sincère à M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, pour la manière remarquable dont il a su s'acquitter de ses fonctions de président de la dernière session, donnant ainsi à la cause histo-

rique du tiers monde une stature de vigueur et d'influence internationales renouvelée.

46. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de la visite qu'il a faite à mon pays au début de cette année et au cours de laquelle il nous a montré un échantillon des efforts qu'il entendait consacrer aux multiples problèmes internationaux qui retiennent l'attention de notre organisation. Je crois aussi qu'il convient, à cette occasion, de lui souhaiter plein succès dans les tâches délicates que lui imposent ses fonctions et qui, nous l'espérons tous, contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité.

47. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'insigne honneur d'être le porte-parole des ministres des affaires étrangères des pays non alignés en présentant à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale les résultats de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima du 25 au 30 août 1975. A cette occasion, j'ai analysé les aspects économiques contenus dans le Programme de Lima de solidarité et d'aide mutuelle [voir A/10217 et Corr.1, annexe]. J'ai souligné particulièrement que les accords qui avaient été conclus à Lima constituaient une stratégie clairement définie visant à renforcer l'autonomie du processus de développement, tout en indiquant les domaines concrets d'action pour la solidarité et la coopération mutuelle, face à la faillite de l'ordre économique international injuste, ce qui permettra de transformer les pays non alignés et les pays en développement dans leur ensemble en un élément dynamique de la plus grande cohérence dans l'édification de la structure de l'ordre nouveau.

48. Dans le domaine politique, le Programme de Lima, tout comme sur le plan économique, prévoit des consultations et des systèmes de solidarité pour se défendre en commun contre les pressions ouvertes ou indirectes contre notre intégrité territoriale, notre souveraineté et notre indépendance, ainsi que le mécanisme d'une coordination mutuelle visant à renforcer notre capacité de négociation dans les instances internationales. Nous défendons aujourd'hui, comme nous le ferons toujours, le droit des peuples à l'indépendance politique et économique, ainsi que leur droit de formuler leurs plans sociaux et économiques conformément à leurs propres valeurs. Nous défendons et nous appliquerons le droit de traduire le principe de l'égalité qui est formellement reconnu dans la Charte en droits spécifiques ayant un contenu et une force politiques. Ce n'est point par vœu d'obstination ou de confrontation, mais plutôt par l'exercice de notre volonté et de notre vote, que les discussions au sein de cet organisme seront marquées, car nous voyons en elles la place légitime où il convient de défendre les droits et les intérêts pleins et entiers des peuples du tiers monde.

49. La Conférence de Lima a passé en revue la situation internationale et examiné ses aspects les plus frappants à la lumière des nobles objectifs de notre mouvement. Cet examen nous a permis de renforcer notre conviction que le non-alignement est devenu l'un des facteurs les plus véritablement importants de la scène internationale et qu'il constitue une option historique efficace pour les peuples qui aspirent à l'indépendance, à l'égalité, au plein développement et à la paix. En outre, dans les circonstances actuelles caractérisées par un durcissement de la politique

impérialiste et par une crise économique sérieuse, une politique concertée et l'action de pays qui rejettent la politique de la puissance sont impératives pour l'immense majorité des peuples qui recherchent seulement la promotion pacifique de leurs justes aspirations et de leurs droits.

50. Le mouvement non aligné est fondamentalement une position internationale anti-impérialiste et anti-colonialiste qui s'est engagée à prendre toutes mesures visant à surmonter les situations de conflit, en particulier à mettre au point un ordre mondial qui ne soit plus fondé sur le fait que la majorité reste en marge. Notre lutte n'est pas simplement une question de conjoncture, mais plutôt une lutte contre un système dont la validité historique diminue de jour en jour, à mesure que progressent les forces de libération.

51. Je ne veux pas entrer dans le détail des accords de Lima. Je me bornerai à souligner que notre mouvement est décidé à promouvoir activement la mise en œuvre de ces accords, car ils sont tous conformes à l'esprit et à la lettre de la Charte de notre organisation. C'est pourquoi nous répondrons à ceux qui voudraient voir un nouveau bloc dans le non-alignement que, précisément, nous combattons contre toute politique de puissance, contre toute politique d'hégémonie, contre le renvoi indéfini des désirs des peuples qui ont contribué et continuent de contribuer au bien-être des autres, contre la persistance des sources de tension, contre les politiques impérialistes, colonialistes et racistes. Ce sont là, en vérité, les obstacles qui empêchent les hommes de coexister, de vivre et de s'unir sur tout ce qui est le reflet de leur nature élevée.

52. Le Pérou a réaffirmé son engagement décisif envers les objectifs élevés du non-alignement et, dans cette perspective, je vais maintenant parler des questions dont je désire, en tant que Ministre des affaires étrangères de mon pays, saisir l'Assemblée générale.

53. Les résultats de la septième session extraordinaire s'inscrivent dans le cadre d'un effort pluridimensionnel d'une grande portée où le tiers monde a pris des engagements importants. Ce qui a été obtenu ne peut nous donner pleine satisfaction car il existe encore un vaste fossé entre nos justes demandes et la résolution adoptée il y a quelques jours ici même. C'est pourquoi il convient d'affirmer que le tiers monde n'abandonnera jamais ces justes revendications. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, — adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée [résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], les principes et les plans d'action adoptés par les pays non alignés à Alger et à Lima, et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] conservent pour nous leur pleine validité et demeurent en vigueur. Cet ensemble de documents fait partie intégrante d'un processus qui remet en cause les bases mêmes du système économique injuste en vigueur; il rejette l'attitude paternaliste qui prétend considérer l'aide comme un substitut à une juste redistribution des richesses du monde et entend suggérer comme solution de rechange au développement du tiers monde des normes et des mesures destinées à modifier radicalement les relations économiques internationales.

54. Le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, que nous célébrons aujourd'hui, intervient à un moment qui met en cause la vitalité et la richesse créatrice de notre organisation. Loin de la solennité qui accompagne généralement la décadance institutionnelle, les courants opposés actuels donnent une vigueur et une énergie qui permettront d'être à la hauteur des défis auxquels les Nations Unies doivent faire face dans un monde en profonde crise de structure.

55. L'Organisation des Nations Unies, née de la seconde guerre mondiale, s'est occupée, pendant de nombreuses années, de la sécurité et du jeu idéologique entre grandes puissances dans lequel s'insérait l'Organisation. Ce furent les années des majorités automatiques et de l'abus du droit de veto. Au cours de ces années, les Nations Unies n'étaient que l'instrument diplomatique le plus évident pour mesurer la volonté d'affrontement entre ceux qui se disputaient la suprématie planétaire.

56. Ce n'est que vers la moitié des années 1950 et avec l'admission de nouveaux Etats que l'Organisation des Nations Unies a assumé une responsabilité conforme aux courants de l'avenir et a abordé avec succès la première grande crise anticoloniale qui s'est produite à Suez en 1956. Depuis cette date, et pendant toutes les années 60, elle s'est préoccupée surtout de la décolonisation en Afrique et en Asie. Ce processus s'est accéléré et s'accompagne d'une préoccupation toujours plus systématique à l'égard de la situation de sous-développement dans laquelle se trouvent les peuples qui ont récemment accédé à l'indépendance. C'est pourquoi les Nations Unies ont commencé à se rendre compte que les raisons du sous-développement résident dans la situation de dépendance dans laquelle les métropoles avaient maintenu les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

57. La décolonisation politique que favorise l'Organisation des Nations Unies est toujours davantage associée à la situation de dépendance qui empêche le développement.

58. Ce sont les Nations Unies qui prennent l'initiative d'un processus de démocratisation des relations économiques internationales, d'abord par le truchement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et qui s'est vu récemment renforcé par les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur les matières premières, le développement et la coopération, sessions qui ont bien montré à quel point les Nations Unies se préoccupent de ces problèmes au moment où elles célèbrent leur trentième anniversaire.

59. Dans ce bref historique de notre organisation, on trouve une constante : l'apparition progressive du monde en développement, l'arrivée sur scène de questions primordiales pour son bien-être interne et international. C'est dire que les Nations Unies doivent choisir d'affronter et non pas d'éluder les problèmes qui se posent à la communauté internationale dans les relations difficiles entre pays qui, il y a très peu de temps encore, étaient dépendants des puissances qui exerçaient une action dominante, action qu'elles prétendent continuer d'exercer.

60. L'origine et la cause apparente de l'intensification de la tension entre le monde développé et les

peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine résident dans la crise économique mondiale qui a fait apparaître un tableau d'isolements multiples. Parallèlement au repli de leurs économies, il semble que la myopie de certaines puissances industrialisées commence à affaiblir l'ordre politique et économique précaire des pays en développement par l'augmentation des entreprises transnationales, la réaction de minorités oligarchiques et l'accélération de la course aux armements, afin de déstabiliser les gouvernements progressistes. Cette nouvelle offensive anti-historique du néo-colonialisme économique et des forces retardataires ne fait qu'augurer d'une liquidation définitive des systèmes de dépendance.

61. C'est pourquoi nous avons pu enregistrer, en ce qui concerne cette année et depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le triomphe des peuples du Viet Nam, du Kampuchea et du Laos. Ainsi, l'année 1975 représente un jalon historique sur la voie de libération générale dans laquelle se sont engagés les peuples d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

62. Le dernier quart de siècle verra l'instauration d'un processus de libération économique et politique, la multiplication des victoires dans la lutte anticoloniale qui s'étendra à tout l'hémisphère sud et instaurera des régimes ayant leurs propres caractéristiques, qui seront conformes à la personnalité individuelle des peuples et en marge des modèles dont l'histoire récente a prouvé qu'ils étaient inefficaces parce qu'ils ne s'adaptaient pas à nos réalités.

63. Il est particulièrement satisfaisant pour mon gouvernement et pour mon peuple, engagés dans un même processus révolutionnaire, de partager cette vision de la réalité internationale qui est aussi la perspective commune de plus de 80 pays non alignés.

64. Dans un autre domaine, la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki, confirme en termes traditionnels le renforcement du processus de détente entre les grandes puissances, qui apportera à l'ancien continent européen la paix et la tranquillité qui, pendant tant d'années, lui ont été refusées. Il est remarquable que des questions comme la non-intervention, la garantie des frontières et le libre-échange culturel figurent dans cet instrument qui, sur le plan organique, instaure un moyen de compréhension politique croissante entre l'Est et l'Ouest et qui, sans doute, n'est que le prélude à de nouveaux progrès en ce qui concerne la limitation des armements et, il faut l'espérer, vers cet objectif suprême qu'est le désarmement général et complet. Néanmoins, le processus de détente se déroule en marge du tiers monde. Nos peuples ressentent l'impact principal de la crise économique du fait que les puissances industrielles métropolitaines y exportent la spirale inflationniste; parallèlement, en consolidant le centre des zones de sécurité et de paix, les foyers de tensions allumés par les intérêts des superpuissances se déplacent vers les zones moins définies et plus précaires des pays en voie de développement.

65. Nous avons constaté la persistance d'une situation critique au Moyen-Orient, dans laquelle apparaît comme un nouvel élément l'accord entre l'Égypte et Israël. Il est évident que la clef d'une solution future — une solution qui ne doit pas tarder — se trouve dans les critères reconnus par l'Organisation des Na-

tions Unies depuis des années dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, aux termes desquelles le retrait total des territoires arabes occupés jusqu'aux frontières de 1967 ainsi que la reconnaissance légitime des droits souverains du peuple de Palestine revêtent un caractère d'urgence tout particulier. Toute médiation qui ignorerait ces éléments n'obtiendrait que des résultats précaires. C'est pourquoi nous appuierons toute solution qui réponde aux intérêts des parties directement intéressées.

66. Nous sommes toujours préoccupés par la crise que connaît un pays non aligné, Chypre, dont l'intégrité et la souveraineté doivent être sauvegardées. La résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et les résolutions 365 (1974) et 367 (1975) du Conseil de sécurité sont les instruments qui régissent les négociations qui, sous les auspices du Secrétaire général, se déroulent entre les deux communautés et que mon gouvernement espère voir bientôt couronnées de succès. A ce propos, mon pays apprécie beaucoup la confiance que l'on a faite à l'Ambassadeur du Pérou Javier M. Pérez de Cuéllar, en le nommant représentant spécial du Secrétaire général à Chypre.

67. En réitérant son appui total à la lutte de libération et à la lutte anti-raciste en Angola et dans toute l'Afrique australe, mon gouvernement salue avec enthousiasme les peuples qui viennent d'accéder à l'indépendance au Cap-Vert, à Sao Tomé-et-Principe et au Mozambique et leur souhaite la bienvenue en notre organisation. Nous sommes également heureux de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Comores.

68. Le Pérou déplore la recrudescence des pratiques colonialistes et racistes en Afrique australe. Il s'inquiète d'un éventuel retard apporté à l'indépendance en Angola et espère qu'une action concertée sera prise dans cette organisation en vue de faciliter l'autodétermination du Zimbabwe et de la Namibie et de mettre fin à la pratique de l'*apartheid* chez ces peuples et dans tout le territoire sud-africain.

69. Quand il parle de la recrudescence du colonialisme, mon gouvernement le fait avec une inquiétude réelle car, dans notre propre continent, il subsiste des situations qui sont une atteinte à l'indépendance. C'est pourquoi nous partageons et nous épousons avec conviction les causes anticolonialistes et nationalistes des peuples d'Amérique latine et réitérons, dans cet ordre d'idées, notre appui sans réserve au peuple frère du Panama en ce qui concerne l'enclave existant sur son territoire, de même que nous rejetons les vestiges coloniaux qui subsistent dans diverses parties du continent. Cet appui n'est pas et n'a jamais été une simple façon de parler. La réforme même du système interaméricain, que mon pays a proposée il y a trois ans, est en soi une remise en question des attitudes colonialistes et un appui systématique aux courants de libération qui prédominent dans notre continent. Ce qui est le plus important dans cette politique anticoloniale, ce fut et c'est toujours le respect de la souveraineté, la consolidation des mécanismes de contrôle et la promotion de la solidarité entre nos pays en ce qui concerne les ressources naturelles, qui font traditionnellement l'objet d'une exploitation coloniale par les sociétés transnationales et qui sont maintenant la source d'espoir pour un ordre nouveau en Amérique

latine, une fois atteinte son indépendance économique. C'est là la perspective de la lutte et de la conviction qui animent notre continent dans son effort pour unir ses actions et pour définir de nouvelles zones de coopération entre les pays frères.

70. En dépit d'une évolution positive enregistrée dans les courants de libération, on commence depuis peu à comprendre que, du fait d'une gestion inefficace et irrationnelle des facteurs sociaux, il existe une constante historique plus grande et plus grave d'exploitation systématique : la femme. La préoccupation et le retard civique qu'implique pour les gouvernements le fait que la femme soit restée en marge sont apparues à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue à Mexico cette année. Les principes et le plan d'action adoptés à Mexico pour promouvoir une égalité véritable de la femme et son intégration au processus de développement ne peuvent être isolés de l'évolution générale des courants politiques actuels.

71. Bien au contraire, ces normes et objectifs, sur le plan politique et sur le plan moral, sont capables de susciter des tendances libératrices propres à rompre l'immobilisme qu'accuse la situation mondiale, en termes généraux. Une réalisation véritable des principes de l'égalité et de l'intégration qu'a formulés officiellement la Conférence de la femme permettrait à l'humanité de retrouver une nouvelle vigueur née de ressources jusqu'alors réprimées par la violence et l'étroitesse d'esprit. La qualité de la vie que demandent les jeunes générations dépendra en grande partie de la créativité, de l'information et des normes de conduite qui, sans aucun doute, appartiennent déjà à cette femme libérée, soit individuellement soit en tant que facteur historique.

72. Après l'apparition de politiques anti-hégémoniques dans divers régimes du Sud-Est asiatique et à peine obtenue la victoire des mouvements de libération en Indochine, de vastes régions océaniques deviennent le théâtre de déplacements et de concurrences militaires. La réorganisation de bases militaires, comme conséquence du réajustement des intérêts stratégiques des superpuissances, s'oppose à la Déclaration faisant de l'Océan indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], ainsi qu'à la nécessité urgente de créer une zone de paix et de coopération dans le Pacifique sud, comme l'a décidé la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés dans la capitale de mon pays, tenue du 25 au 30 août 1975.

73. L'établissement de zones de paix a été, jusqu'à présent, la seule possibilité pour le tiers monde de se préserver de l'escalade nucléaire galopante et du déséquilibre militaire qui en résulte et qui s'impose, sans contrôle possible.

74. Au mois de mai dernier, on a eu l'occasion d'évaluer ce qui s'était fait au cours des cinq dernières années au sujet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], instrument qui, depuis qu'il a été ouvert à la signature, a été qualifié de signe indéniable de la marche entreprise par l'humanité en faveur de cette grande cause des Nations Unies : le désarmement.

75. Le renoncement collectif contenu dans ce document — le renoncement des pays en développement

à recourir aux armes nucléaires et la garantie corollaire du maintien d'un monopole des armes atomiques de la part des puissances — était fondé sur une contrepartie expresse : la mise en œuvre d'un processus de désarmement général qui garantisse la sécurité de tous. Mais les faits sont peu encourageants. Il n'y a pas eu un seul pas véritable fait sur la voie du désarmement général et moins encore dans le domaine du désarmement nucléaire. Bien au contraire, l'accroissement des arsenaux et le perfectionnement croissant des instruments de destruction massive ont été accompagnés, dans le cadre d'une coopération étroite entre les superpuissances, d'une rhétorique du désarmement audacieuse qui prétend convaincre l'opinion mondiale que les mesures de contrôle réalisées ont des effets réels et pas seulement psychologiques.

76. Ainsi, elles voudraient nous convaincre que des mesures tout à fait tangentielles, comme l'interdiction des armes biologiques et météorologiques et les utilisations pacifiques du fond des mers et de l'espace extra-atmosphérique compensent le fait que l'on n'a pas suspendu tous les essais nucléaires et la prolifération verticale indéniable des armements atomiques. Devant cette réalité, l'obligation morale liée au Traité sur la non-prolifération pour les pays non nucléaires reste sérieusement compromise.

77. C'est en raison de ce triste tableau que je viens de brosser sommairement dans le domaine du désarmement que les pays en voie de développement cherchent un moyen de rompre l'immobilisme du *statu quo* nucléaire.

78. La présence du Pérou à la Conférence du Comité du désarmement, qui est de date récente, et sa volonté profonde de détourner les ressources des instruments de guerre au profit des besoins impérieux du développement de nos peuples — sans entrer dans le détail — nous poussent à rechercher de nouveaux moyens pour réussir la mise en pratique des principes du désarmement général et complet qui ont été largement approuvés dans ce forum. C'est pourquoi nous cherchons à ce que l'on convoque rapidement une conférence mondiale du désarmement, avec participation universelle, qui transformerait l'exercice actuel désarticulé et à demi-rhétorique en une négociation politique capable d'engager toutes les parties dans une cause où il n'y aurait pas de perdant possible. Pour arriver à cette négociation véritable et longtemps recherchée, mon gouvernement, comme les autres pays non alignés, verrait d'un œil favorable la convocation rapide d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

79. Notre demande découle de la conviction réaliste que la lutte contre la course aux armements existe en Amérique latine. La mise en pratique d'une initiative du Gouvernement du Pérou sur la limitation de l'acquisition d'armes parmi les Etats membres du Groupe andin, est une réalité. Cette initiative a quitté l'étape des concepts et des principes purs pour aller maintenant vers une étape plus difficile mais plus fructueuse, au cours de laquelle les problèmes et leur solution seront précisés. Avec les réunions qui ont déjà eu lieu à Lima et à Santiago et au cours de celles qui sont prévues pour l'avenir, il sera possible de laisser de côté l'influence momentanée d'un climat artificiel belliciste et tendu dans lequel des intérêts se conjugent avec la soif de richesses des sociétés multinationales

qui s'occupent de l'information et de la fabrication des armements.

80. De même que les résultats de la dernière session extraordinaire sur le développement doivent conduire à l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste, la convocation d'une conférence du désarmement que nous préconisons contribuerait à la démocratisation des relations politiques internationales. Ces deux tendances convergeraient vers le succès de la sécurité collective au niveau mondial, fermement appuyée sur la redistribution économique équitable et la tolérance politique mutuelle qu'exige la prochaine phase de la construction internationale.

81. Il apparaît clairement que, de même que la sécurité est la préoccupation principale des puissances développées et la clef de leur processus politique le plus profond, dans les pays du tiers monde l'objectif prioritaire des gouvernements est la solidarité et la coopération réciproque en vue de garantir l'indépendance économique. Une importance naturelle a été accordée à la Conférence d'Helsinki, car elle répondait à l'intérêt primordial du monde développé, alors que la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima, est la preuve évidente de la tendance historique vers l'unité et vers une stratégie économique commune des pays du tiers monde. Ces deux conférences, ces deux tendances, semblent peut-être diverger car leurs points de coïncidence sont encore faibles et, en conséquence, la possibilité d'un rapprochement entre ces points qui semble favoriser encore les intérêts des uns en tournant le dos à ceux des autres, est également faible.

82. Tant que les circonstances ou les institutions ne seront pas orientées pour rechercher, de préférence, les points de convergence, ces deux tendances pourraient évoluer dangereusement dans des directions opposées. De futures négociations devront donc être centrées sur les problèmes les plus urgents avec en vue l'unité et une perspective globale, c'est-à-dire qu'elles devront viser aussi bien le développement que le désarmement parce que la sécurité mondiale et l'évolution historique de l'humanité sont engagées dans ces deux dimensions.

83. C'est pourquoi, s'inspirant de l'esprit des conférences d'Helsinki et de Lima, nous devons nous efforcer de résoudre les problèmes ayant trait à la sécurité et au développement au cours de deux grandes conférences mondiales, l'une déjà proposée sur le désarmement et l'autre, que nous proposons et que nous invitons l'Assemblée à étudier, étant consacrée aux problèmes du développement et à une juste restructuration de l'ordre économique et social des relations entre Etats.

84. Nous croyons fermement que nous ferions ainsi un pas fondamental vers l'établissement d'une nouvelle coexistence mondiale sur la base des liens entre trois grands problèmes qui affectent l'humanité : la paix, la sécurité et le développement. Le rapport entre la sécurité et le développement devient chaque jour plus évident car les grandes dépenses faites pour les armes au nom d'une apparente sécurité ne font que rendre le monde moins sûr. Des ressources plus faibles sont consacrées au développement de l'humanité et à la satisfaction des besoins des peuples, et ainsi sont maintenues et même aggravées des condi-

tions de pauvreté, d'oppression et d'injustices qui engendrent l'insécurité pour tous.

85. Les progrès faits lors de la dernière session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Genève au début de cette année, ont conduit à la reconnaissance des droits souverains des Etats riverains dans la zone de juridiction nationale ne dépassant pas 200 milles, à l'exception des plateaux continentaux qui se prolongent au-delà de cette distance et sans préjudice des intérêts de tous les Etats en ce qui concerne les communications internationales. En même temps, on a jeté les bases de la création d'une autorité internationale chargée d'administrer la zone des fonds marins située au-delà des limites de la juridiction nationale, en tant que patrimoine commun de l'humanité.

86. Mon pays, avec d'autres pays de la région, soutient depuis plus d'un quart de siècle, de façon ferme et digne, la thèse de la défense de la souveraineté et de la juridiction sur la mer, son sol et son sous-sol, jusqu'à 200 milles, en tant qu'élément important du nouvel ordre juridique et de la reconnaissance d'une cause indissolublement liée à la sécurité, au bien-être et au développement des peuples.

87. Néanmoins, nous pouvons constater de la part de certaines puissances un effort tendant à affaiblir la nature de la juridiction nationale et des zones sur lesquelles elle s'étend, d'une part, et d'autre part, à favoriser l'exploitation sans restriction de la zone internationale en vue de permettre à ces mêmes puissances de maintenir leur hégémonie économique, politique et militaire.

88. Toutefois, grâce à l'action des pays du tiers monde, un nouveau droit maritime international est en train d'être élaboré. Il réglementera l'utilisation et l'exploitation des mers et contribuera à la promotion du développement et de la sécurité des peuples, en tant qu'exigence et comme conditions pour la justice et la paix entre les nations.

89. Il est opportun de signaler combien notre peuple ressent profondément la vocation de paix de cette organisation. Le Pérou a, jusqu'à très récemment, participé avec ses troupes à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient et a toujours contribué à tous les efforts des Nations Unies. J'aimerais réitérer à cette occasion mon hommage sincère aux soldats de mon pays qui ont généreusement arrosé de leur sang les sables brûlants du désert du Sinaï pour la cause du maintien de la paix dans cette région. Aujourd'hui, mon pays tient à redire son attachement sans réserve aux principes de la Charte adoptée à San Francisco, qui animent encore notre institution déjà mûre. Dans cet esprit, il convient d'envisager les réformes des organes des Nations Unies conformes à cette phase nouvelle, y compris celles qui concernent le vote dans plusieurs organes afin de garantir une démocratisation effective des décisions politiques au niveau international, notamment au Conseil de sécurité, où sévit encore l'institution anachronique du veto.

90. Ce que nous souhaitons, ce que souhaite en particulier l'immense majorité des pays non alignés, c'est que les débats d'importance vitale pour l'humanité lorsqu'il s'agit de définir son avenir immédiat aient un sens véritable dans notre organisation. Il faut que l'on

négoce enfin un plan de désarmement total, que l'on fixe des étapes pratiques et des zones d'accord pour que le développement intégral du tiers monde puisse compléter et donner une impulsion dynamique au nouvel ordre économique international. Il faut accélérer l'application de normes de conduite pour les entreprises transnationales, il faut que les problèmes de la libération définitive de la femme et de son influence possible sur la qualité de la vie dans l'avenir soient examinés dans les instances des Nations Unies au lieu de demeurer des questions purement académiques.

91. A ce propos, on constate que les accords conclus entre les ministres des affaires étrangères des pays non alignés prennent une importance toute particulière, car il s'agit des aspirations légitimes et des postulats du tiers monde, qui doivent parvenir, sans être déformés, à la conscience de l'opinion publique mondiale. En conséquence, il faut absolument réorganiser les moyens d'information mondiaux actuels, hérités d'un passé colonial, afin qu'ils ne fassent plus obstacle à la liberté de communication entre pays en développement et ne portent plus préjudice à la cause de l'entente et de la coopération entre tous les peuples du monde.

92. Au milieu des inquiétudes que nous cause la conjoncture actuelle, on ne peut manquer de constater qu'il existe néanmoins un certain optimisme qui se concilie difficilement avec l'ordre du jour chargé de la présente session de l'Assemblée.

93. Si nous sommes optimistes, c'est que nous avons eu, sur le plan national, l'expérience même d'un tel problème. Le Gouvernement révolutionnaire du Pérou se prépare à consolider et à approfondir, en cette deuxième grande phase, sous la direction du Président, le général de division Francisco Morales Bermúdez, les succès déjà remportés durant les premières années de la révolution péruvienne.

94. Le Pérou est un pays où le gouvernement et le peuple sont unis pour lutter sans relâche contre la situation structurelle du sous-développement. C'est un pays en révolution qui a brandi la bannière de la justice sociale et du développement indépendant et autarcique. Notre révolution, avec l'urgence renouvelée de ses principes idéologiques, s'inscrit dans le cadre de notre vocation latino-américaine, tiers mondiale et non alignée, laquelle définit à son tour le sens et la direction de notre politique étrangère.

95. Je tiens à répéter ce que j'ai dit à cette même tribune il y a deux semaines : la révolution péruvienne actuelle est la même que celle qui a commencé l'histoire de ma patrie le 3 octobre 1968. En effet, elle a les mêmes titres de légitimité révolutionnaire : elle veut la liberté, la justice et des réformes de structures pour parvenir à une société péruvienne nouvelle fondée sur la démocratie sociale de pleine participation, dont les bases sont : un système politique qui permette la participation du peuple péruvien, un système économique pluraliste fondé sur un secteur prioritaire de propriété sociale et un système social basé sur un ensemble de comportements et de valeurs morales qui relèvent de la justice, de la liberté, de la solidarité, de la créativité et du respect de la dignité de la personne humaine.

96. Ainsi, la transformation de la structure interne du Pérou a été profonde, pour permettre à son peuple de participer au processus et aux avantages du changement, mais le futur ordre international lui aussi devra être structuré en fonction des intérêts du tiers monde, avec sa présence effective et sa participation aux décisions et aux mesures d'application qui le rendront permanent.

97. M. CISSOKHO (Mali) : Monsieur le Président, en vous portant à la présidence de cette trentième session, notre assemblée a tenu à rendre hommage à vos éminentes qualités d'homme d'Etat, et aussi et surtout au soutien constant que votre pays a apporté à l'Organisation des Nations Unies. Le Mali, qui entretient des relations d'amitié et de coopération avec le Luxembourg aussi bien sur le plan bilatéral qu'à travers la Communauté économique européenne, ne peut que se réjouir de ce choix. Ma délégation vous adresse donc ses félicitations les plus chaleureuses pour ce témoignage de confiance que l'Assemblée vient de vous manifester et tient à vous assurer de sa franche et loyale coopération. Elle associe à ces félicitations les vice-présidents et les autres membres du Bureau.

98. Permettez-moi de saisir cette heureuse circonstance pour féliciter de fois de plus mon frère et ami, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale et de la septième session extraordinaire, dont l'action personnelle et l'intégrité nous ont permis d'insuffler une dynamique nouvelle aux travaux de l'Assemblée générale.

99. Entre autres décisions importantes, nous retiendrons à l'actif de la vingt-neuvième session la suspension de l'Etat rebelle de l'Afrique du Sud et la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie. Ce sont là des signes révélateurs de l'évolution qui s'opère depuis un certain temps au sein de notre organisation. En effet, ces décisions sont uniques dans les annales des Nations Unies, qui ont été toujours subjuguées par des intérêts particuliers contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte.

100. Quant à la septième session extraordinaire qui vient de s'achever, si elle n'a pas atteint tous ses objectifs, il n'en demeure pas moins que ses conclusions sont loin d'être négatives. Et malgré les divergences qui subsistent entre les parties et malgré les commentaires tendancieux, elle constitue à notre avis un succès dans la mesure où elle aura permis de renouer le dialogue entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud, dialogue rompu au cours de la sixième session extraordinaire.

101. Ma délégation salue la présence parmi nous des dignes représentants des peuples frères du Mozambique, des îles du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe, qui ont conquis leur indépendance de haute lutte. Nous nous inclinons pieusement devant la mémoire de tous ceux qui sont tombés pour le triomphe de la cause sacrée de la liberté dans ces pays. Cet hommage s'adresse aussi au vaillant peuple portugais qui a fait front un jour d'avril 1974 avec les peuples opprimés d'Afrique, pour renverser le régime raciste et colonialiste de Lisbonne, ouvrant ainsi de grandes brèches dans les deux flancs du bastion du pouvoir pâle en Afrique australe. Ma délégation ne doute pas

que ces nouveaux Etats apporteront à nos travaux une contribution de qualité.

102. Ma délégation adresse également ses félicitations les plus chaleureuses au peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a accédé à l'indépendance le jour même de l'inauguration de cette session.

103. Voilà que les authentiques représentants du peuple khmer reviennent parmi nous et réoccupent leur siège usurpé pendant cinq ans par des fantoches et des traîtres à la nation cambodgienne au service de l'impérialisme international. La débâcle des forces d'agression en Indochine en mars et avril derniers a prouvé une fois de plus que les peuples sont indomptables et qu'aucune force matérielle au monde, aussi puissante soit-elle, ne peut venir à bout de leur détermination à vivre libres et indépendants.

104. Aujourd'hui, les cliques Thieu, Ky, Lon Nol, etc. qui ont lâchement fui leur patrie vivent dans un exil doré à Taïwan et quelque part sur le continent américain. Où sont-elles donc, ces voix qui se sont élevées au cours de la vingt-neuvième session pour contester toute représentativité au Front d'union nationale du Kampuchea et au Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge ? En retardant de quatre mois le rétablissement du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge dans ses droits légitimes à l'ONU, elles ont délibérément prolongé les souffrances du peuple khmer et allongé la liste des victimes de la guerre meurtrière que les suppôts de la réaction lui ont imposée.

105. En effet, de décembre 1974 à mars 1975, plus de 200 000 personnes ont été tuées ou blessées dans les combats qui opposaient les patriotes aux usurpateurs. C'est là le lourd tribut que les tergiversations et l'incurie de notre assemblée dans le règlement de la crise cambodgienne ont fait payer au peuple khmer. Ma délégation espère que notre organisation s'en souviendra toujours et qu'elle en tiendra le plus grand compte dans ses délibérations futures sur les problèmes de paix et de sécurité internationales qu'elle pourrait être amenée à connaître. Le Mali, qui a pris dès le départ le parti de la révolution cambodgienne, considère la victoire de l'héroïque peuple khmer comme celle des forces de progrès à travers le monde. Ma délégation salue donc les authentiques représentants du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge ici présents et les assure de sa fraternelle et militante coopération.

106. Ma délégation exprime sa satisfaction à M. Kurt Waldheim, secrétaire général, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer, tant au Siège à New York, qu'à travers le monde, pour le raffermissement du rôle de l'ONU en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

107. Nous célébrons cette année le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Plutôt que de dresser un bilan comptable, ma délégation voudrait, pour sa part, faire une rétrospective de son action pendant ses 30 premières années d'existence.

108. Bien que créée pour préserver, comme le proclame la Charte, les générations futures du fléau de la guerre, favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie, il n'en demeure pas moins vrai que l'Organisation des Nations Unies n'était

préoccupée au départ que par la problématique coexistence des deux blocs qui se sont constitués en Europe au lendemain de la dernière guerre mondiale. Alliés pour combattre les forces de l'Axe qui menaçaient chacun d'eux dans son existence, ils étaient pourtant farouchement opposés sur le plan idéologique. Leur seul lieu commun, en créant l'Organisation des Nations Unies, était la hantise de la renaissance du fascisme hitlérien. La sauvegarde de la sécurité internationale n'était alors envisagée que pour la seule Europe. Le concept de la paix était évidemment moins universaliste qu'aujourd'hui.

109. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies est restée indifférente face aux guerres coloniales et impérialistes qui ravageaient les continents africain, asiatique et latino-américain. Les pays du camp socialiste étaient les seuls à leur apporter un soutien diplomatique et matériel.

110. C'est pourquoi également elle a été impliquée en 1950 en Corée et, en violation des principes de la Charte, dans ce que les doctrinaires de la guerre froide appelaient "l'endigement du communisme en Asie du Sud-Est".

111. C'est ainsi aussi que l'angoissant problème de l'*apartheid*, qui a été dénoncé à l'Organisation dès 1947 par l'Inde et d'autres Etats Membres, a continué à sévir en Afrique du Sud avec le soutien actif et la complicité du bloc occidental qui dominait l'Organisation par le nombre de ses membres. Toutes les décisions étaient alors orientées dans le sens des intérêts de ce dernier camp. Le tiers monde n'y occupait alors qu'une place marginale. Parallèlement, la guerre froide se poursuit entre les deux blocs qui cherchaient à étendre dans le monde soit leur zone d'influence, soit leur hégémonie. La course aux armements s'est donc accélérée dans les deux camps.

112. L'avènement sur la scène internationale des Etats du tiers monde libérés de la domination coloniale a été déterminant dans l'évolution de l'ONU. Constituée au départ par 51 Etats, celle-ci en compte aujourd'hui plus de 140 qui représentent plus de 95 p. 100 de la population mondiale.

113. Refusant de se prêter aux manœuvres des deux blocs qui se partageaient le monde, les nouveaux Etats se sont organisés sur la base de leur communauté de destin en forces politiques indépendantes. C'est ainsi que sont nés le mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine et le Groupe des 77. Leur participation à la vie internationale devait modifier fondamentalement le rapport des forces au sein de notre organisation. Les objectifs de la Charte ont, depuis, un contenu et un sens pour les Etats Membres. La paix n'est plus le privilège de la seule Europe qui constituait, au départ, le centre d'intérêt des préoccupations de la majorité des Membres fondateurs. Mais cette évolution se trouve hélas freinée, sinon battue en brèche, par la réticence et le manque de volonté de certaines de ces puissances-là mêmes, qui jouissent de droits exorbitants dans notre organisation.

114. Ironie du sort, les Etats-Unis d'Amérique ne viennent-ils pas d'user, au nom d'une prétendue universalité, de leur droit de veto pour bloquer au Conseil de sécurité l'admission de la République démocratique

du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam au sein de l'ONU ?

155. Qu'il s'agisse de problèmes de paix, de décolonisation, de développement économique ou de droits de l'homme, nos décisions continuent à se heurter au mépris et à l'obstination de ces puissances qui tiennent à sauvegarder leurs privilèges d'antan qui n'ont rien de commun avec les nobles idéaux de la Charte.

116. Bloquée dans son action par l'inertie de ces dernières, l'Organisation des Nations Unies assiste passivement aux violations flagrantes de la paix sur les continents africain, asiatique et latino-américain et à la dégradation continue de la situation internationale. La politique de déstabilisation chère à certaines d'entre elles continue à créer l'insécurité dans plusieurs régions du monde.

117. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, auquel nous souscrivons pleinement, ne saurait nous faire perdre de vue que l'odieuse politique d'*apartheid* sévit toujours en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud et en Namibie alors qu'en Asie, la Corée, avec notre complicité, reste divisée, que Tel-Aviv persiste à nous défier au Moyen-Orient malgré toutes les pertinentes résolutions prises par notre organisation sur cette douloureuse crise israélo-arabe, et qu'en Amérique latine les sociétés transnationales poursuivent obstinément leur politique de sape contre les régimes nationalistes et progressistes.

118. Par ailleurs, malgré les accords internationaux conclus sur le désarmement, la course aux armements se poursuit tant sur le plan horizontal que sur le plan vertical. Trois cent milliards de dollars y sont annuellement gaspillés au détriment du développement économique, social et culturel de l'humanité.

119. Comme on le voit, la détente qui est en train de s'élaborer en Europe ne peut nous rassurer sur le devenir de l'humanité. La paix est un tout. Elle ne saurait être l'apanage d'une seule région, encore moins d'un groupe d'Etats. Elle est planétaire ou elle n'est pas.

120. Bien que fondamentale pour la sécurité internationale, la détente en Europe n'est qu'un de ses multiples éléments constitutifs. Elle devra donc s'insérer comme telle, dans les perspectives de notre offensive générale pour la paix universelle. Il reste bien entendu que nous devons nous employer à la réaliser et à la consolider. La détente politique elle-même est aléatoire tant qu'elle n'est pas accompagnée d'une détente militaire.

121. Le renforcement continu des redoutables arsenaux des grandes puissances nucléaires et la multiplication à travers le monde des bases de la mort ne sont pas de nature à créer entre les Etats ce climat de confiance indispensable pour l'instauration d'un vrai dialogue sur le désarmement général, complet et contrôlé que nous souhaitons.

122. C'est pourquoi les accords internationaux conclus jusqu'ici sur cette dernière question ne portent pas sur le fond du problème, mais sur ses aspects secondaires, laissant ainsi libre cours à la prolifération verticale de l'arme fatale.

123. Le gel des entretiens sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures

connexes en Europe centrale résulte aussi de l'insécurité qui prévaut dans le monde.

124. Les crises aiguës qui persistent autour de la Méditerranée et en Asie, plus précisément à Chypre, au Moyen-Orient et en Corée, constituent des détonateurs qui peuvent précipiter à tout moment l'holocauste qui menace l'humanité.

125. Nous saisissons donc parfaitement le grand danger que ces abcès au flanc de l'Europe et de l'Asie font courir au monde.

126. En ce qui concerne Chypre, le Secrétaire général devra continuer à offrir ses bons offices aux parties, car l'Organisation des Nations Unies constitue le cadre le plus approprié pour les négociations intercommunautaires qui ne peuvent aboutir qu'à l'abri de toutes ingérences extérieures.

127. La souveraineté de l'Etat, l'intégrité territoriale de l'île et la politique de non-alignement de son gouvernement devront être à tout prix sauvegardées.

128. C'est à ces conditions et à ces conditions seulement que le peuple chypriote retrouvera la paix dont il a tant besoin.

129. S'agissant de la crise du Moyen-Orient, son règlement reste subordonné au retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés et à la restitution au peuple palestinien de sa patrie usurpée par le sionisme international.

130. Après avoir reconnu en 1974 le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, notre assemblée devra franchir au cours de cette session le pas décisif, en mettant en œuvre cette décision. C'est là la seule réplique qu'il convient d'opposer au défi que le Gouvernement de Tel-Aviv ne cesse de lancer à la communauté internationale depuis 27 ans.

131. Le retour de la paix dans cette région requiert donc une solution globale.

132. L'état de "ni guerre ni paix" qui prévaut au Moyen-Orient depuis la guerre d'octobre 1973 renferme en lui-même le germe d'une conflagration qui peut l'embraser un jour.

133. L'année 1975 a été certainement riche en événements. Elle a été notamment marquée, au cours de son premier semestre, par la débâcle des forces d'agression en Indochine.

134. La plus longue et la plus meurtrière guerre de notre temps venait ainsi de prendre fin avec la victoire de l'héroïque peuple indochinois qui a défendu pouce par pouce le sol sacré de sa patrie. Le mythe de la supériorité matérielle s'est écroulé. Le monde entier a salué cette victoire des peuples vietnamiens comme sa victoire.

135. Aujourd'hui, dans la liberté et l'indépendance retrouvées, ces cerniers se préparent à la reconstruction nationale et à la réunification pacifique de leur patrie. Les dernières volontés du père de la nation, le grand Ho Chi Minh, à la mémoire duquel ma délégation rend un vibrant hommage, se trouvent ainsi réalisées.

136. Les Etats-Unis d'Amérique, qui ne se consolent pas de leur défaite en Indochine, n'ont rien trouvé de mieux que d'user de leur droit de veto au Conseil de sécurité pour bloquer, à la surprise générale, l'ad-

mission de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam.

137. Le contexte international, de nos jours, ne se prête pas à une "solution d'ensemble", ce marchandage impudique, vestige de la guerre froide, qu'ils nous proposent.

138. Au surplus, l'administration de Séoul, qui se maintient par la répression des forces démocratiques et populaires, n'est pas un gouvernement représentatif de la partie sud de la Corée. Elle ne peut de ce fait prétendre au même traitement que la République populaire démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam, Etats indépendants et souverains aux termes du droit international.

139. La Corée demeure pour les Nations Unies un pays divisé contre le gré de son peuple. Toutes les résolutions qu'elles ont adoptées sur la question garantissent le caractère unitaire de l'Etat et préservent son intégrité territoriale.

140. C'est ainsi qu'une commission des Nations Unies pour le relèvement et la réunification pacifique du pays a été créée par l'une des premières décisions de notre organisation sur la crise.

141. Reconnaître donc la qualité d'Etat Membre à l'administration de Séoul sans accord préalable de la République populaire démocratique de Corée reviendrait pour notre organisation à violer ses propres résolutions.

142. Il existe du reste une jurisprudence qui fait autorité en la matière et qui a été appliquée dans un cas très récent.

143. Le sort des cliques fantoches de Séoul ne saurait en aucun cas être lié à celui des gouvernements légaux de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam.

144. Garante de l'intégrité territoriale de la Corée, notre organisation ne saurait consciemment décider de son partage sans se renier car, en fait, c'est ce qui lui est demandé.

145. La prétendue universalité invoquée par les Etats-Unis pour justifier leur marchandage ne trompe personne.

146. La reconnaissance de la qualité d'Etat Membre de notre organisation à l'administration de Séoul ne résoudra certainement pas la crise coréenne comme on aime à nous le faire croire. Sa solution réside essentiellement dans le désengagement des Nations Unies de ce pays et dans la transformation de l'armistice en un véritable accord de paix. Et c'est ce que vous a proposé justement le projet de résolution qui a été soumis à votre appréciation par un certain nombre de pays, dont le mien, et que notre assemblée a adopté à une majorité écrasante [voir A/10191 et Add.1 à 3].

147. Je ne voudrais pas clore ce chapitre consacré aux problèmes de paix et de guerre sans évoquer celui du colonialisme qui constitue un des principaux facteurs d'insécurité en Afrique. Ce phénomène anachronique, après avoir connu un certain recul dans les années 1960, semblait se stabiliser au début de la présente décennie.

148. Mais avec le renversement du régime fasciste et colonialiste de Lisbonne en avril 1974, la décolonisation a marqué une certaine évolution en Afrique.

149. En effet, sur quatre territoires sous domination portugaise, trois ont accédé au statut d'Etat souverain et sont aujourd'hui Membres à part entière de notre organisation. Quant au quatrième, l'Angola, dont la proclamation de l'indépendance est fixée au 11 novembre prochain, la situation y est de plus en plus préoccupante.

150. Le jeu subtil des ingérences étrangères, que mon gouvernement déplore et condamne, a conduit à la radicalisation des positions dans le pays et au pourrissement de la situation intérieure. Pour arrêter la guerre civile qui s'y poursuit, ma délégation lance un appel pressant aux mouvements de libération de l'Angola pour qu'ils transcendent leurs divergences et réalisent leur unité d'action avec l'échéance fixée pour l'accession du pays à l'indépendance. Elle engage par ailleurs tous les Etats Membres de notre organisation à s'abstenir de s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays et à respecter son intégrité territoriale. Il ne doute pas que le peuple angolais, qui a payé tant de tribut pour son indépendance et sa liberté pendant 14 années de lutte contre les régimes colonialistes de Salazar et de Caetano, saura se réconcilier avec lui-même et réaliser son unité pour assumer ses responsabilités et toutes ses responsabilités le 11 novembre 1975.

151. L'Etat indépendant des Comores est membre de l'Organisation de l'unité africaine depuis la douzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est réunie en juillet dernier à Kampala. Notre organisation doit en tenir le plus grand compte et garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays.

152. Malgré ces quelques motifs de satisfaction dans le domaine de la décolonisation, le continent africain demeure occupé, notamment dans sa partie australe, par des régimes ségrégationnistes et colonialistes.

153. En Azanie et en Rhodésie du Sud, les minorités blanches poursuivent avec entêtement leur politique de développement séparé, alors qu'en Namibie, territoire sous tutelle de l'ONU, le régime raciste de Pretoria organise des mascarades de consultations dans le but d'y institutionnaliser la politique d'*apartheid*, et d'accélérer le processus d'annexion du pays à l'Etat ségrégationniste d'Afrique du Sud.

154. L'Organisation des Nations Unies doit mettre un terme à ses atermoiements et prendre ses responsabilités, face à ces régimes rebelles qui bafouent impunément les principes de la Charte.

155. La délégation du Mali réaffirme, pour sa part, son soutien sans réserve aux mouvements de libération nationale qui luttent partout de par le monde pour l'indépendance de leurs pays.

156. L'insécurité qui caractérise la situation politique internationale se retrouve malheureusement dans la situation économique mondiale. En effet, en raison des iniquités des normes qui régissent les rapports économiques entre les Etats, l'humanité tend de plus en plus à se diviser en deux mondes : celui des pauvres et celui des riches. Toutefois, la dernière crise de l'énergie et des matières premières est venue révéler à temps l'interdépendance des Etats.

157. Aucun pays, qu'il soit riche ou pauvre, n'a en effet échappé à l'inflation et à la récession qui s'en sont suivies. L'ordre établi craque sous la pression de ses iniquités et de ses contradictions.

158. Une session extraordinaire a été convoquée pour sauver le monde du chaos qui le menace. Celle-ci devait conclure à la nécessité de l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur une répartition équitable du revenu mondial. Il s'agit ici de la sixième session extraordinaire convoquée en 1974 à l'initiative des pays non alignés.

159. La Déclaration et le Programme d'action adoptés au cours de cette session de sauvetage ont été rejetés par les pays industrialisés à économie de marché qui s'efforcent de préserver les privilèges qu'ils détiennent de l'ancien ordre.

160. La septième session extraordinaire nous a donné l'occasion d'exposer nos points de vue sur les problèmes de développement et de coopération. Ma délégation s'abstient volontairement de rouvrir le débat sur ces questions qui ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi.

161. Je m'en tiendrai donc ici à mentionner seulement que la septième session extraordinaire a permis, au terme de longues et laborieuses négociations, la reprise du dialogue entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

162. Les Nations Unies de 1975, qui tendent vers l'universalité, ne sont pas celles des années 1950. En effet, elles ne peuvent aujourd'hui se contenter d'ajustements qui sauvegardent les intérêts de certains de leurs Etats Membres au détriment de la grande majorité de la communauté internationale.

163. L'affrontement a été évité de justesse. La trentième session nous offre l'occasion de poursuivre le dialogue et d'envisager les grandes négociations internationales qui doivent nous permettre de mettre en place les structures du nouvel ordre économique international. Nous devons pouvoir dépasser nos réserves pour maîtriser et orienter les événements afin d'assumer en toute responsabilité l'évolution de notre société.

164. Trente ans, autant pour un homme que pour une organisation comme la nôtre, c'est le seuil de la maturité. A cet âge, les erreurs de l'adolescence ne sont plus permises. Et c'est ce que nous avons prouvé à la septième session extraordinaire. Notre organisation devra aborder la nouvelle étape de son existence avec le même esprit de coresponsabilité si nous voulons relever les défis que le monde affronte à cette phase décisive de son évolution. Notre salut est, en tout cas, à ce prix. La parole est donc à l'Assemblée.

165. M. BANDA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, parlant le premier jour du débat général, j'ai le privilège d'être parmi les premiers à vous féliciter chaleureusement de votre élection. Je vous donne l'assurance de l'entière coopération de ma délégation dans la conduite des délibérations de cette assemblée vers ce que nous espérons être un résultat fructueux.

166. Je saisis cette occasion pour redire l'admiration de ma délégation pour la façon dont votre prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires

étrangères de l'Algérie, a servi notre organisation lors de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

167. Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie, avec son personnel, en faveur de la paix mondiale.

168. C'est avec le plus vif plaisir que je salue, au nom de ma délégation, les représentants du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe, à qui je souhaite également la bienvenue. L'indépendance de ces pays, après une lutte longue et vaillante, est une date historique dans le processus de décolonisation. Leur admission à l'Organisation des Nations Unies, qui illustre bien l'engagement que nous avons pris de respecter la Charte des Nations Unies, doit nous inciter tous à soutenir ceux de nos frères qui vivent encore sous des régimes minoritaires et racistes.

169. Cette session de l'Assemblée générale se déroule au lendemain de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima en août. Cette conférence a porté un jugement détaillé et franc sur la situation internationale, tant du point de vue politique qu'économique. Des domaines d'action importants dans la recherche d'un nouvel ordre mondial ont été précisés. La Conférence de Lima a donc été une nouvelle contribution des pays non alignés à la cause qu'ils ont toujours défendue, celle de la justice, de la sécurité, de la paix et du développement économique et social pour tous.

170. Ma délégation ne doute pas que nos travaux à cette session seront sensiblement facilités par les décisions positives importantes qui ont été adoptées par les pays non alignés à Lima. C'est normal, non seulement parce que le mouvement des pays non alignés représente l'immense majorité des pays et des peuples, mais également parce qu'il défend les principes mêmes, les idéaux et les objectifs des Nations Unies. Ce mouvement est donc celui qui défend le plus ardemment cette organisation internationale vitale:

171. La septième session extraordinaire sur le développement et la coopération économique internationale s'est terminée il y a seulement quelques jours. Cette session a été consacrée à l'examen d'une question cruciale et urgente de la vie internationale contemporaine. De même que la sixième session extraordinaire, elle a été convoquée à l'initiative des pays non alignés et elle témoigne de la recherche constante de ces pays qui souhaitent que soient trouvés les voies et moyens de résoudre les problèmes internationaux grâce à la coopération et à la consultation.

172. A la Conférence de Lima, ma délégation a exprimé l'opinion que la septième session extraordinaire serait sans doute une étape importante dans l'entreprise longue et difficile qui consiste à créer un nouvel ordre économique international.

173. A cet égard, les résultats significatifs de la Conférence de Lima sont un aspect essentiel de cet effort collectif pour parvenir à une répartition équitable des ressources du monde. La Conférence a été marquée par un effort sérieux en vue de renforcer une solidarité réelle et une autonomie collective entre pays en développement, en tant que condition préalable à l'élimination de leur vulnérabilité individuelle. L'autre

aspect de cet effort commun a été, comme il se doit, la préoccupation majeure des dernières conférences internationales. L'objectif de telles conférences et sessions extraordinaires est, en effet, d'éliminer les relations actuelles, marquées par un trop grand déséquilibre, une trop grande dépendance et trop d'inégalités dans le système économique international et de trouver un nouvel ensemble de règles équitables de conduite internationale.

174. Après la septième session extraordinaire, nous nous sommes tous livrés à un effort pour examiner sérieusement le bilan des négociations intensives menées pendant 15 jours. D'après ce premier bilan, on peut dire que les négociations ont été satisfaisantes. En particulier, l'esprit qui les a imprégnées, un esprit de dialogue constructif, positif et franc pourrait, s'il était maintenu et affiné, renforcer l'autorité morale des Nations Unies dans la réalisation de leurs nobles objectifs.

175. Au cours de cette phase toute récente des négociations internationales, nous pouvons discerner, à divers signes très nets, que certains de nos partenaires privilégiés prennent enfin conscience — ce qu'ils auraient dû faire depuis longtemps — du fait que le monde forme un tout; un monde où l'opulence et le monopole de la puissance ne peuvent coexister de façon sûre avec la pauvreté et l'exploitation; un monde dont les problèmes, par nature, exigent une solution globale et intégrée à laquelle participent tous les Etats, sur une base d'égalité et dans le respect total de la souveraineté.

176. Toute indication positive de changement d'attitude constitue un geste de bonne volonté dont nous nous félicitons. Elle annonce le commencement d'une ère nouvelle de négociations sérieuses sur la base d'une association réelle. Il reste maintenant à traduire ces intentions en mesures concrètes dans tous les domaines intéressés.

177. Ma délégation se félicite que l'accent ait été mis sur les mesures spéciales concernant les besoins particuliers des pays les plus affectés parmi les pays en développement, comme de ceux qui, comme mon propre pays, la Zambie, sont sérieusement handicapés par leur situation géographique et géopolitique. Dans ce dernier cas, pour donner suite à la décision prise par cette assemblée à sa septième session extraordinaire, ma délégation demande instamment à la présente session d'accorder toute l'attention voulue au rapport pertinent du Secrétaire général sur la création d'un fonds spécial pour financer les dépenses de transport supplémentaires que doivent consentir les pays en développement sans littoral.

178. Ma délégation espère que l'esprit de la septième session extraordinaire régnera également dans les négociations sur les autres questions d'intérêt mondial, dans les forums internationaux appropriés. A ce propos, nous songeons en particulier aux négociations actuelles dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ma délégation reconnaît en particulier la nécessité urgente de concilier les intérêts légitimes différents des Etats sans littoral et des Etats côtiers. Nous estimons que la question critique de l'accès à la mer ainsi que la question d'une répartition équitable des bénéfices tirés tant de l'exploitation des ressources de la mer et du fond des mers que des autres utilisations de

l'héritage commun de l'humanité doivent faire l'objet d'une attention prioritaire.

179. Je voudrais faire quelques brefs commentaires au sujet de l'Année internationale de la femme, dont les objectifs ont notre totale adhésion. Dans un monde où des millions d'individus vivent dans la misère, souffrant des maux du sous-développement, dans un monde où la paix est constamment menacée et où des millions d'êtres humains travaillent encore sous le joug de l'*apartheid* et de la domination étrangère, nous devons utiliser toutes les ressources humaines, nous ne pouvons nous permettre d'exclure plus de la moitié de la population mondiale — les femmes — d'une participation réelle complète. Dans nos efforts en vue de créer et de consolider un nouvel ordre économique international équitable, le développement social et la paix, nous devons nous assurer de la participation de chaque homme et de chaque femme, sur un pied d'égalité. Ma délégation compte que cette session trouvera les mesures permettant une mise en œuvre réelle du Plan d'action mondial adopté à la Conférence de Mexico.

180. La situation internationale est caractérisée aujourd'hui par des tendances importantes, tant positives que négatives. Notre organisation peut se sentir soulagée et heureuse de voir que la longue et coûteuse guerre d'Indochine est terminée, que le colonialisme portugais en Afrique est pratiquement révolu, grâce à la vaillante lutte armée menée par les mouvements de libération, et que de sérieux efforts ont été entrepris pour résoudre les problèmes du Moyen-Orient et de Chypre. De plus, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est enfin réunie. Il s'agit là de faits positifs qui devraient contribuer à renforcer la sécurité internationale. Mais, évidemment, il reste beaucoup à faire.

181. La communauté internationale a le devoir d'aider les peuples du Cambodge, du Laos et du Viet Nam dans leur tâche difficile de reconstruction nationale. Il faut régler la question coréenne. Il faut mener à terme le processus de décolonisation en Afrique australe. Il faut trouver des solutions justes et permanentes aux problèmes du Moyen-Orient et de Chypre. Il faut mettre fin à la course aux armements.

182. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer sa chaleureuse admiration pour les peuples du Viet Nam, du Cambodge et du Laos et pour les féliciter cordialement de leur victoire. Nous saluons la présence ici parmi nous des représentants du Gouvernement légitime du Cambodge. A ce sujet, nous regrettons, en Zambie, que les Etats-Unis aient jugé bon d'opposer un veto aux demandes d'admission du Nord Viet Nam et du Sud Viet Nam aux Nations Unies. C'était, de toute évidence, un acte de vengeance. Cela est d'autant plus regrettable que, malgré les immenses souffrances qui leur ont été imposées pendant des décennies, le Nord et le Sud Viet Nam ne ressentent aucune amertume envers les Etats-Unis et que, d'une manière exemplaire et admirable, ils se sont eux-mêmes déclarés en faveur de la réconciliation. Ma délégation espère sincèrement que les Etats-Unis, quand le Conseil de sécurité réexaminera les deux demandes d'admission, profiteront de l'occasion pour faire preuve du même esprit de réconciliation. Comme cela a pu être démontré vendredi dernier, d'une façon qui ne laisse planer aucun doute,

l'immense majorité des Etats Membres des Nations Unies est favorable à l'admission immédiate du Nord et du Sud Viet Nam aux Nations Unies.

183. Cela m'amène à la question de Corée, pays divisé. Le peuple coréen s'est engagé à la réunification de son pays. Comme le montre le communiqué commun Nord-Sud du 4 juillet 1972², il préfère que cet objectif si cher et si noble soit réalisé par des moyens pacifiques. Des milliers de troupes étrangères sont stationnées en Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies qui ne peuvent, en toute conscience, se tenir à l'écart. Il revient donc à notre organisation de faciliter le processus de la réunification pacifique de la Corée. Cela veut dire que nous devons agir pour mettre fin à l'abus dont fait l'objet le drapeau des Nations Unies de la part des troupes étrangères en Corée du Sud, et que nous devons exiger le retrait immédiat de ces troupes. La réalité de la situation est telle que la présence de troupes étrangères en Corée du Sud n'est guère favorable aux efforts visant à une réunification pacifique de la Corée et est contraire à l'esprit du communiqué commun Nord-Sud du 4 juillet 1972.

184. J'ai parlé tout à l'heure de la décision regrettable prise par les Etats-Unis d'opposer le veto, au Conseil de sécurité, à la demande d'admission du Nord et du Sud Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Cette décision a comme prétexte que le Conseil de sécurité aurait appliqué deux poids et deux mesures en refusant d'examiner une demande semblable de la part de la Corée du Sud. Ma délégation ne peut interpréter une tentative visant à rechercher l'admission de la Corée du Sud aux Nations Unies que comme tendant à perpétuer la division de la Corée. Le Nord et le Sud Viet Nam se sont mis librement d'accord pour présenter une demande d'admission séparée aux Nations Unies. Or, dans le cas de la Corée, on sait fort bien que la Corée du Nord, pour des raisons très bien fondées, s'est opposée à une admission séparée, même simultanée, des deux parties de la Corée aux Nations Unies. La République démocratique populaire de Corée, qui travaille inlassablement à la réunification pacifique de la Corée, préférerait voir la Corée se joindre aux Nations Unies en tant que pays unifié.

185. La question du Moyen-Orient est, depuis de nombreuses années, à l'ordre du jour des sessions successives de l'Assemblée générale. Elle a également occupé l'attention du Conseil de sécurité peut-être plus qu'aucune autre question. Pour essayer de résoudre le problème, tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale ont adopté de nombreuses résolutions. Pourtant, non seulement le problème persiste, mais encore, aujourd'hui, il constitue l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales.

186. Il est très évident pour ma délégation que le problème du Moyen-Orient persistera aussi longtemps que ne sera pas réglée la question fondamentale des droits du peuple palestinien. Qui plus est, Israël doit se retirer des territoires arabes occupés. Ma délégation se félicite du récent accord intérimaire sur le Sinaï qui a été conclu entre l'Egypte et Israël et voit là un pas positif dans la bonne direction. A ce sujet, ma délégation veut exprimer son admiration et son appui

pour les efforts infatigables de l'Égypte à la recherche d'une solution juste au problème du Moyen-Orient.

187. La Zambie continue à suivre de très près l'évolution du problème de Chypre. Nous éprouvons beaucoup de sympathie pour le peuple chypriote qui, pendant de nombreuses années, a vécu sous une menace persistante à son indépendance, à son intégrité territoriale, à sa souveraineté et à sa politique non alignée. Il est manifeste qu'il existe des questions importantes qui devront être réglées pour que les deux communautés de Chypre puissent vivre dans l'harmonie l'une avec l'autre et travailler ensemble à la prospérité nationale. A ce propos, je ne saurais trop souligner l'importance que nous attachons aux entretiens intercommunautaires qui ont lieu sous les auspices des Nations Unies entre des représentants chypriotes grecs et chypriotes turcs. C'est un dialogue de ce genre entre les deux communautés qui pourra donner satisfaction aux doléances qu'une partie peut avoir à l'égard de l'autre. Ma délégation s'oppose donc à toute forme de pression extérieure ou d'ingérence dans les affaires intérieures de Chypre. Une telle ingérence, que ce soit sous un prétexte ethnique ou pour de prétendues considérations stratégiques, ne fait, à notre avis, que compliquer les problèmes de Chypre et perpétuer la misère de son peuple.

188. Pour ce qui est de la limitation des armements et du désarmement, rien ne nous permet d'éprouver le moindre soulagement. Au contraire, nous avons tout lieu d'être navrés et gravement inquiets. En effet, la course aux armements non seulement persiste mais encore s'intensifie à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. La course aux armements nucléaires, avec les conséquences redoutables qui lui sont propres, est particulièrement troublante. Les puissances dotées d'armes nucléaires semblent avoir décidé de faire la sourde oreille en ce qui concerne l'opinion publique internationale, qui est pourtant si nettement contre leur commerce.

189. Nous vivons dans un monde affligé par la faim, l'ignorance et la maladie. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de se terminer constitue un effort sérieux pour hâter le processus du développement social et économique de toute la race humaine. Nous avons maintenant l'obligation commune de faire preuve de volonté politique et de nous engager résolument vers ce but. La fin de la course absurde aux armements et la libération des fonds qui pourraient ainsi être consacrés au développement économique et social, notamment des pays en développement, serait une contribution importante à cette noble et digne cause.

190. Il est tout aussi regrettable que nous n'ayons pas fait de progrès vers la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. En Zambie, nous demeurons fermement convaincus qu'une conférence mondiale du désarmement devrait être convoquée dès que possible. En fait, comme en ont convenu les ministres des affaires étrangères des pays non alignés lors de la récente Conférence de Lima, il serait souhaitable de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'il se révèle impossible de réunir une conférence mondiale du désarmement dans un avenir prévisible.

191. L'un des problèmes qui préoccupe beaucoup les Nations Unies à l'heure actuelle est la rivalité con-

tinue des grandes puissances dans l'océan Indien. Malgré des demandes constantes de cette assemblée pour la mise en œuvre immédiate et intégrale de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, les grandes puissances ont continué à refuser avec impunité de coopérer à cet égard, notamment avec le Comité spécial de l'océan Indien.

192. La rivalité s'est intensifiée, constituant une menace toujours plus grande à la paix et à la sécurité internationales. Nous voudrions prier instamment les grandes puissances intéressées de respecter les aspirations et les vœux des Etats du littoral et de l'arrière-pays et d'appliquer dans ce domaine les résolutions pertinentes des Nations Unies.

193. La Zambie estime qu'une convocation à bref délai d'une conférence des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien à l'échelon le plus élevé possible contribuerait beaucoup à faire de l'océan Indien une zone de paix, selon notre demande.

194. La nécessité d'évaluer de façon critique aussi bien les fonctions que la structure des Nations Unies est devenue plus urgente. Ceci ne doit pas être interprété comme une critique à l'égard de la viabilité de notre organisation qui, au cours des années, s'est avérée tout à fait capable de s'adapter aux situations et aux exigences nouvelles. Il est cependant évident que le contexte politique, économique et social actuel dans lequel fonctionne notre organisation n'a pas seulement changé au cours des 30 années de son existence; il a, en fait, changé radicalement.

195. Il est donc satisfaisant que les Etats Membres aient reconnu ce besoin urgent de répondre par des changements radicaux correspondants, au sein de notre seul instrument universel de paix, de sécurité et de développement. En conséquence, la Zambie s'est félicitée de la convocation récente du Conseil spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Dans le même esprit, nous nous sommes félicités de la création, par la septième session extraordinaire de l'Assemblée, du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

196. L'Organisation des Nations Unies reste une tribune indispensable à l'harmonisation des différents points de vue, pour mener des négociations et prendre des engagements. Le nombre et la diversité des discussions internationales dans les grandes conférences récentes ou envisagées reflètent les espoirs et la confiance que la communauté mondiale continue de placer dans les Nations Unies. Ces espoirs et cette confiance dans l'Organisation sont également prouvés par le désir des Etats nouvellement indépendants d'en devenir Membres.

197. La condition préalable à une relance des Nations Unies est la révision de leur structure afin de leur permettre d'atteindre les buts et objectifs de notre organisation. La force des pays en développement est maintenant une réalité incontestable et elle croît rapidement. Leur contribution au succès de l'Organisation demeure inestimable. Leurs espoirs dans l'Organisation sont de la plus grande importance. Et cependant, leurs intérêts, leurs préoccupations ne peuvent se réaliser à cause de la structure anachronique et peu démocratique de l'Organisation.

198. Les changements de structure nécessaires au sein des Nations Unies sont, bien entendu, possibles. Cependant, ces changements dépendront, en fait, de la volonté politique des Etats Membres, car une organisation est ce qu'en font ses membres. Pour sa part, la Zambie voudrait réitérer son adhésion constante aux nobles idéaux des Nations Unies et elle s'engage, comme elle l'a toujours fait à appliquer nos décisions communes pour le bien de l'humanité.

199. J'ai parlé précédemment de l'admission du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe aux Nations Unies. J'ai dit le grand plaisir que nous éprouvions à les voir se joindre à la grande famille des nations par suite du succès de la lutte qu'ils ont menée pour se libérer de la domination étrangère. Notre organisation est plus proche aujourd'hui du principe recherché de l'universalité. Mais ce principe de l'universalité de l'appartenance à notre organisation ne se traduira totalement dans la réalité que lorsque tous les peuples qui sont encore sous domination et oppression étrangères accéderont à leur droit légitime à la libre détermination et à l'indépendance complète. C'est dans cet esprit que je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la situation en Afrique australe. Le maintien de l'oppression et de l'exploitation par la minorité raciste de la majorité dans cette partie du monde, qui constitue en lui-même une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales, est contraire dans tous ses aspects aux intérêts de notre organisation.

200. En tant que Membres de cette organisation, nous avons donc le devoir solennel et la responsabilité de soutenir la lutte pour le gouvernement de la majorité et l'indépendance en Afrique australe. De nombreuses résolutions sur la question de la décolonisation et de l'indépendance sous un gouvernement de la majorité en Afrique australe ont été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe ainsi qu'un certain nombre de Membres de notre organisation les ont ignorées. En particulier, certaines puissances occidentales continuent, on le sait, à se livrer à des activités économiques et militaires qui ont pour effet de soutenir les régimes minoritaires racistes dans notre partie du monde. Leur collaboration économique et militaire avec les régimes minoritaires racistes est en contradiction avec leur désir proclamé de voir l'Afrique australe changer en faveur d'un gouvernement de la majorité de la population.

201. La Zambie s'est engagée à poursuivre la libération totale de l'Afrique. Pour ce qui est de l'Afrique australe, cela signifie la fin de la domination raciste de la minorité blanche et l'avènement du gouvernement par la majorité. Pour parvenir à ce changement inévitable, il faudra soit un règlement pacifique soit une lutte armée des mouvements de libération nationale. Les deux voies sont ouvertes et c'est aux régimes racistes minoritaires qu'appartient le choix. Notre position à cet égard a été clairement réaffirmée dans la Déclaration de Dar es-Salam, sur l'Afrique australe³.

202. L'accession à l'indépendance, en juin dernier, du Mozambique, celle de l'Angola prévue pour novembre prochain, ont transformé de façon spectaculaire la situation en Afrique australe. Quiconque est doué de raison ne peut plus douter de l'issue de la lutte

armée pour la libération du reste de l'Afrique australe. Maintenant, les régimes minoritaires racistes ne pourront plus survivre à l'assaut des mouvements de libération. Mais ce sont des irrédentistes, et ils ne s'arrêteront devant rien dans leur effort désespéré et futile de résistance au gouvernement par la majorité. En conséquence, en ce qui concerne l'Afrique australe, nous sommes à un tournant : ou le changement inévitable se fera par des moyens pacifiques, ou il s'accompagnera des lourdes pertes en vies humaines et en ressources matérielles qu'entraîne une lutte armée.

203. Ces derniers mois, l'Afrique indépendante, en coopération avec le Conseil national africain du Zimbabwe, a fait des efforts soutenus pour obtenir le gouvernement par la majorité au Zimbabwe par des moyens pacifiques. Ces efforts sont conformes à la lettre et à l'esprit de la Déclaration de Dar es-Salam de l'Organisation de l'unité africaine. Nous voulons que la majorité noire puisse gouverner, car cela n'a que trop tardé. On ne peut attendre indéfiniment. Nous ne permettrons donc pas au régime Smith de gagner du temps et d'abuser de la patience et de la bonne volonté des nationalistes du Zimbabwe qui veulent négocier un transfert pacifique des pouvoirs. Le régime minoritaire raciste a battu en brèche tous les efforts tentés pour parvenir à un changement pacifique. A lui d'en supporter les conséquences.

204. Je tiens à bien préciser que si la lutte armée devenait inévitable au Zimbabwe du fait de l'intransigeance du régime minoritaire raciste, la Zambie comme dans le passé, se montrera à la hauteur des circonstances. Nous continuerons d'accorder notre plein appui au mouvement de libération dans son juste combat pour l'indépendance. Nous l'avons fait dans le passé et nous n'hésiterons pas à le faire encore. Notre adhésion aux principes fondamentaux de liberté et de justice consacrés dans la Charte de notre organisation nous y oblige.

205. A cet égard, j'exprime l'espoir de ma délégation que les dirigeants africains du Zimbabwe régleront leurs divergences de vues dans l'intérêt de l'unité. Permettre que la discorde s'installe dans les rangs du mouvement nationaliste, c'est faire le jeu de l'ennemi, et rien ne ferait plus plaisir au régime Smith. L'unité est indispensable, que ce soit pour mener des négociations pacifiques ou pour engager une lutte armée.

206. La Rhodésie du Sud sera le cas d'espèce qui déterminera si le gouvernement par la majorité, dans le reste des pays d'Afrique australe qui ne sont pas encore indépendants, s'instaurera par des moyens pacifiques ou triomphera sur le champ de bataille. Nous ne cessons d'entendre les pays occidentaux déclarer qu'ils abhorrent la violence comme moyen d'effectuer des réformes. Pourtant, la situation réelle en Afrique australe est telle que les régimes minoritaires racistes subsistent grâce à l'appui, déclaré ou clandestin, de plusieurs pays puissants de l'ouest. Si ces pays occidentaux croient véritablement que les peuples assujettis de l'Afrique australe doivent jouir du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, ils doivent cesser immédiatement toute collaboration avec les régimes minoritaires racistes. C'est manquer totalement de réalisme et de logique que de professer une profonde répugnance pour tout changement violent sans faire quoi que ce soit pour favoriser un changement pacifique. Une telle politique, fondée

sur la rapacité économique, sur de prétendues considérations de stratégie militaire et de parenté, préserve, en fait, le *statu quo*.

207. Le problème de la Namibie intéresse forcément au premier chef les Nations Unies. En persistant à occuper illégalement la Namibie, l'Afrique du Sud lance un défi direct à l'autorité de notre organisation. L'impuissance apparente des Nations Unies à obliger l'Afrique du Sud à se retirer de la Namibie, territoire international, a grandement contribué à éroder le prestige de l'Organisation. Et pourtant, on ne saurait dire que les Nations Unies n'ont pas le pouvoir d'agir. C'est un fait que les pouvoirs contraignants conférés au Conseil de sécurité n'ont pas été utilisés. Les efforts tentés par le Conseil de sécurité pour prendre de vraies mesures punitives contre l'Afrique du Sud ont été battus en brèche par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, les trois membres permanents occidentaux du Conseil, lesquels, par deux fois, ont jugé bon d'exercer simultanément leur droit de veto pour protéger l'Afrique du Sud. Ma délégation condamne sans réserve cette attitude irréfléchie de puissances qui, tout en se déclarant ouvertement complices du régime raciste de l'Afrique du Sud lorsqu'il opprime la population de Namibie, font aussi un tort immense à la cause de la justice et de la paix.

208. Notre organisation doit redoubler d'efforts pour obliger l'Afrique du Sud à se retirer de la Namibie. Les activités terroristes et racistes de l'Afrique du Sud en Namibie ne font que s'intensifier. En outre, elle accentue aussi l'ignoble politique de balkanisation de la Namibie, en vue de diviser pour régner. En un mot on retrouve aujourd'hui en Namibie tous les maux de l'*apartheid*.

209. Cherchant à mystifier la communauté internationale, l'Afrique du Sud a entamé récemment de prétendues négociations constitutionnelles en Namibie. Ces soi-disant entretiens constitutionnels, d'où était exclue la South West Africa People's Organization [SWAPO], représentant authentique du peuple de la Namibie, avaient manifestement pour but de dresser les uns contre les autres les habitants de la Namibie et de faire naître la discorde.

210. Il ne servira de rien à l'Afrique du Sud de faire fi de la SWAPO et de refuser de reconnaître l'autorité des Nations Unies sur la Namibie. Il faut que l'Afrique du Sud accepte de traiter avec la SWAPO et avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Il faut qu'elle fasse preuve de bonne volonté en acceptant des élections libres sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies en vue d'élire une assemblée constituante pour tout le territoire namibien, entité politique unique. Seule une telle assemblée constituante, élue par le peuple namibien grâce à des élections en bonne et due forme sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies, aura suffisamment d'autorité pour préparer une constitution pour le nouvel Etat indépendant et souverain de Namibie. Plus vite l'Afrique du Sud sera prête à accepter les décisions des Nations Unies sur la question de Namibie, plus tôt il sera possible d'organiser le transfert pacifique et ordonné du pouvoir de l'Afrique du Sud aux Namibiens.

211. Le décret pour la protection des ressources naturelles de la Namibie⁴, adopté par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, est une mesure importante prise dans l'intérêt de la population du Territoire.

Si tous les Membres des Nations Unies l'acceptaient et coopéraient à sa mise en œuvre, la preuve serait faite que les Nations Unies sont profondément conscientes de leurs responsabilités envers la Namibie.

212. Il me faut bien mentionner la situation en Afrique du Sud même. Le régime sud-africain doit savoir qu'il ne sera jamais respecté, ni même accepté, sur le plan international, tant qu'il suivra cette politique abominable qu'est l'*apartheid*. Il faut qu'il renonce à cette politique néfaste, qu'il cesse de faire proliférer les prétendus foyers nationaux dont le seul but est de perpétuer l'exploitation, l'oppression et la répression de la majorité noire. En outre, le gouvernement sud-africain doit libérer immédiatement et sans condition les dirigeants des mouvements nationalistes sud-africains actuellement détenus ou assignés à la résidence. Il doit permettre la liberté des activités politiques en Afrique du Sud et accepter de discuter avec les mouvements nationalistes, représentants authentiques de la majorité noire, et non plus avec les chefs des prétendus foyers nationaux.

213. Je ne saurais terminer mes observations sur l'Afrique australe sans parler de l'Angola. Ma délégation exhorte tous les dirigeants de l'Angola à oublier leurs divergences et à œuvrer ensemble dans l'intérêt de leur peuple et d'un Angola unifié. Aucun pays, aucun groupe de pays, ne doit tirer profit de la situation actuelle en Angola. Il faut éviter toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola et préserver son intégrité territoriale. La Zambie attend avec impatience l'accession à l'indépendance de l'Angola, prévue pour le 11 novembre prochain. Nous sommes certains que le Gouvernement portugais respectera comme il se doit l'accord intervenu à ce propos.

214. Pour conclure, je réaffirme que la Zambie est résolue à continuer d'appuyer et de mettre en œuvre les sanctions économiques décrétées par les Nations Unies contre la colonie rebelle de Rhodésie du Sud. L'énorme fardeau économique qui pèse sur la Zambie est le résultat de cette politique. A cet égard, ma délégation tient à exprimer de nouveau sa gratitude à tous les pays qui lui ont offert assistance pour alléger nos difficultés économiques. Ma délégation espère que la communauté internationale nous accordera un appui matériel plus grand encore pour nous permettre de mieux faire face à cette situation.

M. Chowdhury (Bangladesh), vice-président, prend la présidence.

215. M. WALDING (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis très heureux de cette occasion qui m'est donnée de féliciter M. Thorn, au nom de la Nouvelle-Zélande, de son élection à la présidence. Les relations de la Nouvelle-Zélande avec l'Europe occidentale revêtent une grande importance historiquement et en raison de relations commerciales étroites que nous entendons préserver. Nous avons participé aux négociations avec la Communauté économique européenne, qui sont essentielles pour le bien-être de notre peuple. L'esprit d'amitié et de compréhension dans lequel se sont déroulées ces négociations est dû en grande partie à M. Thorn personnellement. Nous sommes certains qu'il s'acquittera de ses hautes fonctions actuelles avec la même compétence et la même compréhension. Qu'il soit assuré de notre entière coopération dans sa tâche difficile.

216. Cette trentième année de l'existence des Nations Unies a été une année marquée par une activité sans précédent dans les domaines économique et social. Ce fut une année où plus de la moitié de la population mondiale — moitié qui se compose de femmes — a réaffirmé son désir, jusqu'ici non exaucé, d'obtenir un statut égal et des possibilités comparables au statut et aux possibilités des hommes. En effet, pendant trop longtemps, elles ont dû porter une part inéquitable du fardeau que les préjugés et la pauvreté font peser sur le monde et pour elles, très évidemment, les paroles ne suffirent plus.

217. Cette année a vu également les nations en développement les plus pauvres poursuivre avec une vigueur renouvelée leur action en vue d'obtenir des termes d'échange plus équitables qui leur permettent d'offrir à leurs peuples une existence meilleure. Et pour eux également, les paroles ne suffirent plus.

218. Les chocs et les maux économiques des deux dernières années ont montré comme jamais auparavant combien il est urgent de prendre des mesures pratiques pour effectuer les transformations nécessaires. Les nations qui, depuis longtemps, réclament un nouvel ordre économique voient maintenant s'aligner à leurs côtés d'autres pays qui ont enfin reconnu que le changement va également dans le sens de leurs intérêts. L'interdépendance croissante de toutes les nations est de plus en plus apparente. Nous nous félicitons de l'engagement politique général qui a été pris fermement et à l'unanimité, à la septième session extraordinaire, de procéder à ce changement. Nous nous félicitons du nouvel esprit de conciliation et de compromis. Plus encore, nous nous félicitons de la volonté évidente d'aller au-delà des mots et des votes et de déboucher sur une action pratique. L'efficacité des Nations Unies sera jugée non par les paroles qui y sont prononcées, par les votes qui y sont émis ou par les espoirs qui s'y font jour, mais par les réalisations pratiques obtenues par l'Organisation afin d'aider les nations à jouir d'une vie meilleure. La liste des discours et des résolutions de 30 années d'existence des Nations Unies pourraient remplir de nombreuses salles d'archives, mais les réalisations pratiques peuvent être rapidement dénombrées. Nous devons donc arriver à un meilleur équilibre, à un équilibre qui garantirait une vie nouvelle pour les Nations Unies et qui justifierait de nouveaux espoirs pour les peuples du monde.

219. Les prochaines mesures à prendre seront cruciales. Nous savons maintenant quelles sont les routes conduisant aux objectifs fixés par un nouvel ordre économique mondial. Mais de nouvelles règles doivent être édictées, sur lesquelles nous devons être d'accord afin de nous assurer que, sur ces nouvelles routes, les voyageurs les plus rapides ne monopoliseront pas les moyens de transports. Ceux qui sont partis tard et ceux qui désirent voyager plus lentement doivent aussi avoir la possibilité de prendre la route. Ils doivent avoir parfois la liberté de passage afin que, eux aussi, ils puissent arriver à la destination qu'ils se sont fixée. Les difficiles décisions économiques et politiques devront être prises conjointement par les pays développés et les pays en développement. Une volonté politique nouvelle, assortie d'un support populaire, sera nécessaire pour les mesures à prendre afin de répondre à l'intérêt général. Certes, une tâche

d'aussi longue portée ne sera jamais facile; elle ne l'a jamais été et ne le sera jamais mais, à tout le moins, nous devons essayer.

220. L'année dernière, au nom de mon gouvernement, j'ai souligné combien il était insensé de dépenser de vastes ressources consacrées à la course aux armements. Ces dépenses sont évaluées maintenant à 300 milliards de dollars par an, soit plus de 75 dollars pour chaque homme, femme et enfant vivant sur cette terre. C'est là une pensée effrayante quand l'on songe que plus d'un milliard de personnes vivent avec moins de 200 dollars par an. Cela est un gaspillage de ressources scandaleux si l'on considère les besoins désespérés de notre monde en compétences et en investissements de capitaux pour permettre de développer de nouvelles sources d'énergie en vue d'accroître le ravitaillement alimentaire qui est nécessaire de toute urgence afin d'éviter que la plus grande partie de la population mondiale ne soit arrêtée dans sa croissance spirituelle et physique.

221. Le commerce des armes, qui ne cesse de croître, est un autre phénomène, source de grande préoccupation pour nous. Les armes ne doivent pas être considérées comme un moyen normal de gagner de l'argent grâce à leur exportation. Les nations qui participent à ce commerce mondial des armes — lequel s'élève au total à 20 milliards de dollars — portent sans aucun doute une lourde responsabilité et doivent revoir leur politique de ventes d'armes. Cela doit se faire sur une base commune car, à l'heure actuelle, nous constatons que certains pays s'abritent derrière le triste argument que, s'ils ne vendent pas d'armes, leurs concurrents le feront.

222. Mon pays voit avec beaucoup de préoccupation la croissance constante d'armes nucléaires, avec ses conséquences impensables. Plus que jamais, il faut nous mettre d'accord d'urgence sur un traité sur l'interdiction complète des essais, traité qui mettra fin une fois pour toutes à la fabrication ultérieure et aux essais de méthodes de destruction massive nouvelles et plus terribles encore. Mais, en outre, nous devons adopter des mesures qui arrêteront véritablement et qui renverseront la spirale des armes nucléaires.

223. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a pris note avec satisfaction de la décision prise par le Gouvernement français, il y a un an, de mettre fin à son programme d'essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, et dont la Cour internationale de Justice a dûment pris note dans sa décision de l'année dernière. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande se félicite de la décision du Gouvernement français. En même temps la Nouvelle-Zélande tient à exprimer ses regrets que tous les Etats dotés d'armes nucléaires continuent d'essayer les armes nucléaires, que ce soit dans l'atmosphère ou sous terre.

224. Nous regrettons qu'un certain nombre d'Etats qui sont capables de fabriquer des armes nucléaires n'aient pas encore signé le Traité sur la non-prolifération. Nous regrettons que certains pays hésitent à se soumettre à une surveillance et à un contrôle internationaux des explosions nucléaires pacifiques.

225. Nous pensons qu'il faut avoir un traité d'interdiction totale des essais. Il faut que tous les pays ratifient et appliquent le Traité sur la non-prolifération. Chaque jour qui passe alors que ces mesures ne sont

pas prises, le nombre d'humains qui envisagent avec une crainte mêlée d'horreur une situation marquée par ces réserves croissantes d'armes nucléaires ne fait que croître. Mais de telles mesures aideraient à créer le climat de confiance qui permettrait de mettre en œuvre de plus vastes mesures de désarmement.

226. Tant qu'il n'y aura pas d'accord d'interdiction complète des essais, tant qu'il n'y aura aucun signe visible de progrès vers un tel accord, il est naturel que des groupes de pays voisins s'efforcent de calmer l'angoisse légitime de leurs peuples. La Nouvelle-Zélande essaie de le faire, en abordant le problème du désarmement nucléaire sur une base partielle et régionale.

227. Une caractéristique remarquable du débat sur le désarmement à la vingt-neuvième session a été l'intérêt de plus en plus grand manifesté pour les zones dénucléarisées. A la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, tenue à Genève au mois de mai dernier, la valeur de cette méthode a été pleinement reconnue dans la Déclaration finale de la Conférence [A/C.1/1068, annexe I]. Le Secrétaire général, dans un important passage de l'introduction à son rapport de cette année, a souligné que la création de zones exemptes d'armes nucléaires fournissait le moyen le meilleur et le plus facile permettant aux Etats qui ne possèdent pas ou ne veulent pas posséder ces armes de s'assurer, par leur initiative et leur propre effort, de l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires et de renforcer leur sécurité mutuelle [A/10001/Add.1, sect. VIII].

228. Comme l'a fait valoir le Secrétaire général, les pays d'Amérique latine ont déjà fait des progrès substantiels vers cet objectif dans une région étendue et peuplée du globe [*ibid.*]. Voici plusieurs années déjà que mon gouvernement a estimé que les nations indépendantes et autonomes du Pacifique sud pourraient suivre l'exemple de leurs voisins d'Amérique latine. Bien que la région du Pacifique sud comporte de vastes océans, elle comprend aussi des îles nombreuses. Les habitants de ces îles s'inquiètent beaucoup de la menace nucléaire. En juillet dernier, l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires a été discutée plus avant au Forum du Pacifique sud par les chefs de gouvernement de l'Australie, des îles Cook, de Fidji, de Nauru, de la Nouvelle-Zélande, de Nioué, des Tonga, du Samoa-Occidental et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont nous accueillons avec grande satisfaction l'indépendance et l'admission prochaine à cette organisation. Ces neuf pays du Pacifique sud ont été d'accord pour déclarer à l'unanimité qu'il convenait d'étudier de manière approfondie l'idée tendant à créer une zone dénucléarisée dans leur région et que l'Assemblée générale devrait, à titre de première mesure, être invitée à entériner la notion d'une telle zone. C'est pourquoi deux membres du Forum qui sont aussi Membres des Nations Unies, Fidji et la Nouvelle-Zélande, ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de cette session d'un point portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique [point 120]. Nous comprenons qu'il s'agit là d'une question complexe et nous sommes bien entendu soucieux d'entrer en consultation avec tous les pays qui pourraient être touchés par une telle proposition. Le processus de consultation a d'ailleurs été déjà entamé.

229. Nous espérons que les Etats Membres reconnaîtront que cette proposition constitue une réaction positive au désir très largement répandu d'étendre l'application du concept de zone exempte d'armes nucléaires. Nous vous demandons de voir dans cette initiative une contribution au désarmement nucléaire et au renforcement de la paix. C'est sur cette base que je demande avec confiance l'appui de tous les Membres de cette organisation.

230. La maison de la paix sera édifiée à partir de nombreux éléments. Les grandes puissances ne nous ont pas donné un standard définitif. Parfois nous n'avons d'autre moyen que d'essayer de nous saisir de certains de ces éléments de construction sans savoir exactement comment se présentera la structure finale, mais nous pensons que tous ceux qui le peuvent doivent commencer à bâtir avec ces éléments dès maintenant, dans la conviction qu'ils seront finalement utilisés pour construire la maison de la paix que nous cherchons tous. Pour sa part, mon gouvernement appuiera toute proposition constructive qui offrira la perspective de rapides progrès vers le désarmement.

231. Mon gouvernement regrette que la question de l'admission des nouveaux Membres aux Nations Unies soit une fois de plus devenue objet de controverse. Les antécédents de cette question ont été malheureux. Pendant de nombreuses années, des candidats parfaitement qualifiés se sont vu refuser l'admission du fait de l'usage ou plutôt de l'abus du droit de veto. Par la suite, un grand nombre de pays, candidats de longue date, ont été admis en bloc dans ce que l'on a appelé une "solution d'ensemble". Ce qui a été fait alors contrevenait aux dispositions de la Charte, mais mon pays a recherché activement un résultat positif, parce qu'il lui paraissait intolérable d'exclure indéfiniment des pays qualifiés et estimait que des mesures exceptionnelles étaient nécessaires pour résoudre le problème.

232. Une fois cette situation corrigée en 1955, les demandes d'admission ont pour la plupart été examinées promptement et selon leur mérite propre, et un grand nombre de nouveaux Membres ont été admis sans difficulté. Les Etats divisés, comme l'Allemagne, la Corée et le Viet Nam, constituaient la principale exception, car on voyait là un problème spécial. Puis, il y a deux ans, les deux Allemagnes furent admises simultanément. Nous nous sommes félicités de cette évolution et espérons qu'elle serait suivie bientôt de solutions convenues analogues en ce qui concerne la Corée et, après un règlement de paix, en ce qui concerne le Viet Nam. Malheureusement cela ne s'est pas révélé possible jusqu'à présent. Au contraire, une situation s'est créée qui semble provoquer controverse et amertume et pourrait retarder pour longtemps encore l'admission de plusieurs pays qui devraient être Membres de l'Organisation.

233. C'est pourquoi je tiens à définir l'attitude générale de mon gouvernement à l'égard de cette question d'appartenance aux Nations Unies dans la situation actuelle. Nous pensons que les demandes devraient être considérées conformément au principe de l'universalité. Il est vrai que les dispositions actuelles de la Charte régissant l'admission des nouveaux Membres ne reflètent pas ce principe aussi clairement que nous l'eussions souhaité. Selon nous, l'appartenance aux Nations Unies est essentiellement un devoir. La

qualité de Membre de l'Organisation impose d'importantes obligations et aucun Etat souverain et indépendant ne devrait être empêché de les assumer.

234. Mais ce n'est point là la seule considération. La qualité de Membre des Nations Unies expose aussi les pays à tous les courants de l'opinion internationale; cela peut les aider à concilier des points de vue divergents ou tout au moins à les modérer, et l'on ne saurait à la légère méconnaître cet avantage.

235. C'est pourquoi mon gouvernement est en faveur de l'admission du Viet Nam du Nord, du Viet Nam du Sud, de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, même si la réunification doit demeurer l'objectif ultime ou un objectif prioritaire pour ces pays. Nous reconnaissons que la Corée du Nord n'insiste pas pour le moment sur sa demande d'admission, qu'elle avait présentée à l'origine il y a quelque 25 ans. Mais ce n'est point là une raison valable pour ne pas admettre la Corée du Sud. On a critiqué quelque peu l'un des membres permanents du Conseil de sécurité pour avoir lié la demande d'admission de la Corée du Sud à celles du Viet Nam du Nord et du Viet Nam du Sud. Mais si cette attitude est contestable, ne l'est pas moins celle de ceux qui insistent pour que la demande d'admission de la Corée du Sud puisse seulement être considérée en fonction de celle de la Corée du Nord, soutenant, en d'autres termes, que les deux Etats doivent présenter en même temps leur demande d'admission. S'il est erroné d'établir un lien dans le premier cas, il est également erroné de le faire dans un autre. Mon gouvernement regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas approuvé les demandes du Nord et du Sud Viet Nam. Nous espérons qu'il considérera ces demandes, ainsi que celle de la Corée du Sud, dans un proche avenir.

236. Mon gouvernement estime que, pour assurer l'universalité de l'Organisation, les dispositions de la Charte concernant l'admission devraient être simplifiées. Selon nous, la règle d'unanimité ne devrait pas s'appliquer aux demandes d'admission dans le Conseil de sécurité et devrait être remplacée par une majorité qualifiée appropriée. Le critère pour l'admission devrait être le critère généralement accepté d'indépendance nationale.

237. Il existe une autre conséquence de notre philosophie de l'universalité; elle a trait aux Membres qui ne respectent pas les obligations qui découlent de la Charte. De l'avis de mon pays, la philosophie de l'universalité s'oppose à la tendance qui s'est fait jour récemment et qui consiste à invoquer la disposition de l'Article 6 de la Charte, relative à l'expulsion. Nous considérons que l'expulsion est une mesure de dernier ressort et que sa valeur pratique est douteuse. Ce serait une amélioration considérable que de prévoir une variété de sanctions à l'égard d'un Membre qui violerait la Charte de façon constante, y compris la suspension de l'exercice de certains, ou de tous les droits et privilèges qui s'attachent à la qualité de Membre. Le Membre qui serait soumis à de telles mesures ne devrait pas, cependant, se voir exonéré des obligations inhérentes à la qualité de Membre. A notre avis, c'est là un inconvénient grave de l'actuelle disposition régissant l'expulsion.

238. La Nouvelle-Zélande a toujours fermement défendu le processus de la décolonisation ainsi que les principes d'égalité raciale que consacre la Charte.

Au cours de l'année écoulée, nous avons suivi avec une grande préoccupation les événements en Afrique australe. Mon premier ministre s'est félicité de la possibilité de discuter de la situation en Afrique australe avec les chefs des gouvernements des pays africains qui sont membres du Commonwealth lorsque les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Kingston, en mai. La Nouvelle-Zélande s'est entièrement ralliée aux vues exprimées par les premiers ministres du Commonwealth, y compris celles qui ont trait aux sanctions contre le régime illégal de Rhodésie du Sud et à la question de l'assistance à plusieurs peuples autochtones d'Afrique australe.

239. En Afrique australe, il y a eu, depuis la session de l'Assemblée de l'année dernière, des progrès encourageants dans certaines régions, mais des événements inquiétants dans d'autres et une stagnation regrettable dans d'autres encore.

240. A la suite de l'admission aux Nations Unies, il y a un an, de la première colonie portugaise à être libérée — la Guinée-Bissau — trois nouveaux Etats africains indépendants, qui étaient autrefois sous domination portugaise, ont maintenant pris place parmi nous. Je saisis cette occasion pour saluer tout particulièrement les représentants de ces pays. Mon pays est conscient des problèmes particuliers auxquels ces nouveaux gouvernements doivent faire face après une longue période de lutte pour leur liberté et leur indépendance.

241. La décolonisation des colonies africaines du Portugal a amené un changement fondamental de l'équilibre des forces en Afrique australe. Avec ce changement est né un nouvel espoir de solution des problèmes de la Rhodésie du Sud et de la Namibie. En Rhodésie du Sud, l'objectif de l'indépendance, sur la base de la règle de la majorité, a semblé par moments se rapprocher de nous au cours de l'année. Nous continuons à espérer que cet objectif sera atteint rapidement et pacifiquement et que le régime Smith prendra pleinement avantage de ce qui pourrait bien être la dernière chance qui s'offre à lui d'obtenir un règlement négocié. Comme les chefs de gouvernement du Commonwealth l'ont souligné à Kingston, si les voies pacifiques sont bloquées par le régime Smith, la lutte armée semble inévitable.

242. Vers la fin de 1974, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud a demandé qu'un délai de six mois soit accordé à son gouvernement pour faire la preuve de sa volonté d'accomplir des progrès sur les questions qui ont amené l'Assemblée à rejeter les pouvoirs de la délégation sud-africaine à la vingt-neuvième session. Ces six mois se sont écoulés et les Nations Unies sont en droit de demander quels progrès ont été en fait réalisés. Du côté positif, reconnaissons que le Gouvernement sud-africain a joué un rôle constructif en amenant M. Smith à la table de la conférence avec les dirigeants des mouvements de libération de la Rhodésie du Sud. Du côté négatif, je crois que nous devons admettre qu'il y a eu peu d'indications d'une intention quelconque du Gouvernement sud-africain de renoncer à son intolérable politique d'*apartheid*. Pour la majorité non blanche de sa population, l'Afrique du Sud continue d'être un Etat policier où la discrimination raciale n'est pas seulement une question d'ignorance et de préjugés, mais également une doctrine

fondamentale enracinée dans le système politique ou juridique du pays.

243. La prise de position de l'Afrique du Sud à l'égard de la Namibie est également indéfendable. L'Afrique du Sud n'a aucun droit juridique sur ce territoire. La situation est marquée simplement par le fait que le peuple de la Namibie dans son ensemble devrait pouvoir exercer son droit à l'autodétermination aussi rapidement que possible sous le contrôle des Nations Unies. En l'absence d'un changement d'attitude sur ces questions, l'Afrique du Sud ne peut pas compter reprendre la place qui lui revient au sein de la communauté internationale.

244. Etant donné que l'Asie du Sud et du Sud-Est est une région qui intéresse au premier chef la Nouvelle-Zélande, je ne saurais conclure sans commenter brièvement certains des événements importants qui se sont déroulés dans cette région au cours de l'année écoulée.

245. En Indochine, la longue lutte militaire a pris fin. Le pouvoir politique y est entre de nouvelles mains et, quelles que soient les opinions que nous pouvons avoir à cet égard, nous devons tous être heureux que le conflit se soit terminé. Il y a des leçons à tirer de l'expérience indochinoise si nous, communauté internationale, sommes prêts à y prêter attention. Ce qui est maintenant nécessaire, ce n'est pas un esprit de récrimination, mais un esprit de réconciliation et une volonté d'aider à la tâche de reconstruction. Certaines des institutions internationales se sont déjà engagées dans cette tâche et leur appui a été des plus précieux. Mon gouvernement joue son rôle. Nous sommes prêts, si on nous le demande, à contribuer à des programmes de développement, ici et ailleurs, sans aucune considération idéologique.

246. Ailleurs dans le Sud-Est asiatique, les changements n'ont pas été aussi spectaculaires qu'en Indochine. Mais l'évolution de la situation est en cours et promet d'être tout aussi importante pour l'avenir de la région. Nous avons été encouragés surtout par la naissance d'un véritable esprit régional. On en a trouvé la meilleure satisfaction dans l'action entreprise par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les cinq membres de l'Association ont fait preuve d'un esprit de cohésion et d'unité d'objectifs dans la recherche de solutions nouvelles aux problèmes anciens. La Nouvelle-Zélande a été heureuse d'appuyer ces efforts collectifs de façon pratique. Nous attendons le jour où, avec ces nations et avec les pays d'Indochine, nous travaillerons ensemble à un programme plus vaste de coopération régionale, car c'est là la voie qui s'offre à nous.

247. Mon gouvernement considère que l'évolution de la situation en Asie est encourageante. La situation en Corée, cependant, demeure une source de graves préoccupations. La tension qui s'y maintient et à laquelle contribuent les accusations, contre-accusations, menaces et contre-menaces, est un vestige d'une autre époque.

248. La question coréenne est depuis un quart de siècle à l'ordre du jour de notre assemblée. La Corée peut sembler lointaine à certains pays et l'histoire des événements de ce pays peut devenir un peu obscure, mais, en examinant cette question, ce serait folie que d'oublier que les intérêts de nombreuses puissances

sont en jeu. Ce pays a été le théâtre d'une guerre terrible. Si la question était traitée à la légère, il pourrait être le théâtre d'une autre guerre. L'intérêt suprême des Nations Unies, c'est la paix. Nous avons le devoir de prendre des décisions qui contribueront à la paix et à la réconciliation et non à la persistance d'un climat d'insécurité et d'amertume. Mon gouvernement espère sincèrement que, cette année, on trouvera une solution acceptable pour toutes les parties et, naturellement, pour les deux Etats coréens. Si une telle solution nécessite la dissolution du Commandement des Nations Unies, nous avons alors la responsabilité de faire en sorte que des dispositions appropriées subsistent pour sauvegarder la paix et le bien-être du peuple coréen.

249. Pour conclure, le débat général, qui préface chaque année les délibérations de l'Assemblée générale, donne à chaque Membre, petit ou grand, pauvre ou riche, une chance égale de parler ouvertement, honnêtement et franchement, sur des questions qu'il considère d'un intérêt vital. En fait, c'est plus qu'une chance; c'est un droit et une responsabilité. Chaque Etat Membre a la responsabilité d'aider à résoudre les problèmes auxquels les Nations Unies doivent faire face et de contribuer, en proportion de ses moyens, aux ressources nécessaires. La Nouvelle-Zélande a parlé aujourd'hui de problèmes qui nous intéressent au plus haut point. Je renouvelle notre engagement de jouer notre rôle dans la recherche de solutions justes et constructives.

250. M. BORGONOVO POHL (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un plaisir que de commencer ce discours en exprimant à M. Thorn, au nom du Gouvernement d'El Salvador, de ma délégation, et en mon nom propre, nos félicitations les plus chaleureuses pour son élection unanime à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Ses grandes capacités intellectuelles, sa brillante carrière diplomatique et politique, constituent la garantie de la bonne marche et de la bonne conclusion des travaux de cette importante organisation.

251. De même, je suis heureux d'avoir l'occasion de remercier le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, pour les succès très nets qu'il a obtenus pendant qu'il avait la charge difficile de présider cette assemblée générale à la session antérieure, au cours de laquelle il a su faire preuve d'une haute capacité de direction et d'un attachement total à la paix et au progrès.

252. Le Salvador se félicite tout particulièrement de pouvoir exprimer ses souhaits affectueux de bienvenue aux Etats du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique, à l'occasion de leur entrée aux Nations Unies. Ce fait contribuera à renforcer notre organisation, puisque celle-ci a pour objectif d'assurer en son sein une représentation universelle authentique.

253. La présente session voit s'accomplir 30 années de travaux à l'Organisation des Nations Unies. Cette date représente une excellente occasion pour analyser les résultats des nombreux travaux qu'elle a effectués. Le monde a tellement changé, en 30 ans, qu'il serait bon d'adapter la Charte des Nations Unies aux réalités nouvelles et de réorganiser et de mettre au point les instruments disponibles, afin de traduire dans les faits les principes de la coexistence et de la coopé-

ration tels qu'ils ont été élaborés au cours de cette période. D'autre part, les résultats si prometteurs des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, destinés à établir un nouvel ordre économique international, méritent priorité dans cette étape du passage de la théorie à la pratique et des intentions à l'action.

254. Cet anniversaire doit pousser les Etats Membres à activer la recherche de formules pour solutionner les graves problèmes qui affectent la communauté mondiale.

255. Au cours de ces dernières années, les discours des représentants d'El Salvador devant cette assemblée ont eu pour but, essentiellement, d'exposer la position de ce pays face aux principales questions faisant l'objet de discussions.

256. En cette occasion, dans le climat actuel de détente politique et de crise économique mondiale persistante, notre objectif est de présenter un tableau général afin d'en appeler à l'esprit de coopération qui devrait prévaloir pour mettre en œuvre l'entente entre les peuples et les régions et pour faire face aux problèmes aujourd'hui.

257. La situation politique mondiale actuelle est caractérisée par le progrès des efforts en faveur de la paix et du développement. On le voit dans le degré d'entente réalisé entre les grandes puissances, qui a permis, sans aucun doute, d'aboutir à un niveau d'harmonie considérable dans la vie politique internationale.

258. Cette situation de rapprochement entre les grandes puissances est dans l'intérêt de tous les peuples du monde. Aussi, devons-nous unir tous nos efforts pour assurer le maintien de cette attitude de compréhension et de respect et pour éliminer des relations internationales les éléments de conflit qui peuvent, à un moment donné, provoquer une conflagration mondiale. La poursuite de la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme et les diverses formes de discrimination et d'exploitation qui persistent et qui constituent encore des foyers de friction internationale acquiert ainsi une importance singulière. Cette lutte se poursuivra tant qu'il existera des formes oppressives de discrimination, parce qu'il est de la nature même de l'être humain d'adhérer aux idéaux de liberté, de justice et de respect de sa dignité.

259. Nous avons noté avec satisfaction que les pays du tiers monde — et en particulier le groupe des non-alignés — ont agi de façon à contribuer au développement de ces valeurs. De même, il convient de souligner le rôle important que l'Organisation des Nations Unies a joué dans ce sens.

260. En ce qui concerne la crise socio-économique, il convient de rappeler que les demandes accumulées des pays en développement ont pu être finalement entendues, comme on l'a vu dans les déclarations importantes des représentants de pays hautement développés. Nous voyons avec satisfaction que l'on présente de nouvelles formules de coopération internationale et, devant ces nouvelles possibilités, El Salvador ne peut faire autrement que faire part de sa volonté de participer aux systèmes de coopération qui sont proposés, dans la mesure où ils se fondent sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance et l'intérêt commun.

261. La bonne entente et la coopération sur des bases justes permettront aux pays en développement d'atteindre des niveaux de vie plus élevés et aux pays développés d'arriver à une vie meilleure : elles sont importantes pour les deux groupes de pays.

262. L'application, dans la réalité, de ces formules nouvelles pourra aider à diminuer l'écart qui existe entre les uns et les autres et à améliorer les conditions de vie inhumaines dont souffrent actuellement des millions de personnes. Néanmoins, si l'on ne passait pas des paroles aux actes, le fléau de la faim qui affecte avec persistance et périodiquement de si nombreux pays, pourrait s'étendre et arriver jusqu'aux nations qui, maintenant, se croient à l'abri de cette menace.

263. Le Salvador est l'un des pays les plus touchés par la crise économique mondiale actuelle. Il serait absurde de le nier. Cependant, nous travaillons avec ardeur pour surmonter nos problèmes par les moyens qui sont à notre portée bien que, parfois, les ressources dont nous disposons limitent nos possibilités d'efforts.

264. C'est pourquoi le Salvador estime que, sans l'appui de la coopération internationale et l'amélioration substantielle des termes de l'échange, il sera impossible d'atteindre les objectifs fixés. C'est pour cette même raison que mon gouvernement voit avec plaisir que les pays hautement développés ont accepté l'idée de créer un nouveau système de relations internationales dans l'ordre économique. Le résultat de la septième session extraordinaire et le mécanisme de collaboration et de dialogue qui a prévalu au cours de ses travaux, apportent l'espoir que l'on mettra en œuvre les mesures recommandées.

265. Nous nous trouvons dans une conjoncture historique où la détente internationale, la crise économique et la volonté politique exprimée en termes de coopération doivent assurer au monde la paix et le développement. Il faut profiter de ce moment et il devient un devoir pour tous de participer solidairement à cette coopération internationale afin de fournir à tous les ressources techniques et le capital qui manquent.

266. Cela permettra aux pays industrialisés comme à ceux du tiers monde de continuer leur marche vers le développement économique et social, conformément aux réalités qui prévalent dans chacune des nations et par le chemin que chacune décidera souverainement de suivre.

267. A cette fin, l'effort international doit se placer dans le cadre d'une planification intégrale à long terme, étant donné que l'improvisation et l'adoption de mesures d'aide à court terme pourraient donner lieu à des difficultés et à un gaspillage inutile d'efforts et de bonne volonté. Dans l'établissement de ce programme nécessaire à long terme, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan, en assurant l'harmonie entre le concept universel et les exigences des politiques internes des différents pays.

268. Dans un cadre de vaste coopération, l'on doit se pencher de façon adéquate sur les besoins de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde, en prenant notamment en considération les graves problèmes des pays en développement. C'est pourquoi la structure actuelle de l'Organisation des Nations Unies pour

l'agriculture et l'alimentation doit être améliorée pour lui permettre de remplir les fonctions d'organisme coordinateur d'une coopération internationale plus dynamique et plus réelle dans le domaine de sa compétence, dans le contexte du nouvel ordre économique international.

269. Un autre aspect que nous considérons comme particulièrement important est celui des excédents financiers et, en termes plus larges, de l'accroissement de la richesse mondiale.

270. Nous partageons l'idée que les excédents financiers qui ont été accumulés par certains pays doivent permettre de constituer des programmes qui aideront à triompher des obstacles qui s'opposent à la liquidation du retard économique de la majorité des pays.

271. Il est important d'étudier la redistribution de l'accroissement de la richesse mondiale, étant donné que certains pays sont arrivés à des niveaux d'augmentation de capital tels qu'ils ne peuvent arriver à les dépenser pour leurs programmes de développement interne.

272. Pour cette raison, il serait mutuellement bon d'établir des systèmes de redistribution de la richesse mondiale grâce à la fixation de termes d'échange justes, et de mettre à la disposition des pays qui sont en retard les excédents financiers qu'ils pourraient utiliser. Ceci devrait comprendre la possibilité pour ces pays en développement d'avoir accès aux marchés des pays industrialisés. Il y a lieu notamment de réfléchir sérieusement à une distribution internationale rationnelle du travail et, par conséquent, à la complémentarité des régions, pour que chaque pays produise de manière efficace ce qu'il peut produire dans les meilleures conditions.

273. Une autre proposition importante à laquelle nous nous associons est celle tendant à établir un fonds de financement pour les besoins des pays en développement pour leur permettre de constituer des stocks tendant à stabiliser les prix de leurs principaux produits d'exportation.

274. Nous trouvons une formule adéquate de coopération et de coordination des politiques économiques dans l'établissement d'entités régionales chargées de développer des programmes multinationaux qui permettront une meilleure utilisation des ressources naturelles et techniques des pays membres et qui élaboreront des mécanismes d'intégration et de développement commun. Sans aucun doute, ces entités devront tenir compte des caractéristiques particulières des pays de moindre développement économique, afin de leur accorder un traitement favorable qui leur permettra, grâce à leur participation à ces organismes, de triompher de leur condition économique. C'est pour cette raison que le Salvador a toujours soutenu les initiatives en vue de constituer le Système économique latino-américain dans l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)].

275. L'établissement du nouvel ordre juridique des mers qui, à coup sûr, constituera l'un des plus grands exemples de coopération internationale jamais vus, sera d'une importance vitale pour l'avenir de l'humani-

té. L'étude des fonds des mers et des océans situés au-delà de la juridiction nationale en tant que patrimoine commun de l'humanité, menant à la création d'une autorité mondiale chargée d'administrer cette zone au bénéfice de tous les peuples de la planète, sera un des legs les plus importants que cette génération laissera à l'humanité de demain.

276. Un autre progrès dans ce domaine, que nous désirons tout spécialement souligner, est la reconnaissance par la grande majorité des Etats d'une zone de mer adjacente aux côtes jusqu'à une distance de 200 milles marins, sur laquelle les Etats riverains étendront leur juridiction et exerceront des droits souverains pour l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables qui s'y trouvent. Nous pensons que la signature d'un accord en ce sens, indépendamment du nom que l'on donnera à cette zone, facilitera le succès des accords sur les autres points en discussion. La signature et la mise en vigueur, par la suite, de la Convention sur le droit de la mer, sera le fait juridique le plus significatif de notre époque et ses conséquences en faveur de la paix et du bien-être de l'humanité auront une ampleur encore difficile à prévoir.

277. C'est pourquoi tous les pays engagés dans cette difficile négociation doivent faire un effort dans l'intérêt et pour le bien communs pour que cette tâche colossale aboutisse.

278. Mon gouvernement désire insister sur le fait que certaines régions ne sont pas suffisamment représentées dans les postes de direction des institutions spécialisées de la famille des Nations Unies. On n'applique pas, on ne reconnaît pas le principe d'une distribution géographique équitable en ce qui concerne ces postes. Le respect de ce principe est nécessaire pour maintenir un équilibre juste et équitable de la structure de l'Organisation mondiale. Si on ne l'observe pas, on contrevient au droit qu'ont toutes les régions du monde de participer, sur un pied d'égalité, aux hautes fonctions administratives des institutions spécialisées et, par conséquent, on limite la part qu'elles prennent dans l'étude et la solution des problèmes internationaux les plus importants. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les Etats Membres des Nations Unies, leur demandant d'appuyer l'application de ce principe, si important pour le maintien de l'harmonie et d'un juste équilibre dans notre organisation.

279. Les positions et les points de vue de mon pays que je viens d'exposer procèdent de notre décision de participer avec dynamisme et efficacité à l'effort mondial en faveur de la paix et du progrès. Nous vivons une époque cruciale qui pourra déboucher sur une ère de bien-être si nous arrivons à développer la cause de la coopération internationale pour aider chaque nation dans les efforts qu'elle fait pour se développer.

280. M. NCHAMA (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Puisque c'est la première fois que je prends la parole à cette session, qu'il me soit permis avant tout, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, de présenter mes félicitations les plus sincères à M. Thorn à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la présente session. Nous sommes certains que, sous sa sage direction et grâce à ses grandes qualités de diplomate et d'homme poli-

tique, grâce aussi à sa profonde expérience, nos délibérations se dérouleront dans l'objectivité et seront couronnées de succès. Ainsi nous verrons le résultat des efforts consentis par l'Organisation depuis sa création en 1945 en faveur d'une paix véritable et de la sécurité et du bien-être de toute l'humanité.

281. Nous voudrions également rendre hommage à son prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, pour la façon efficace et dynamique dont il a mené les travaux de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire. Nous lui adressons de cette tribune nos meilleurs vœux de bonheur personnel et de succès futurs.

282. De même, par son truchement, qu'il me soit permis, de féliciter tous ceux qui composent le Bureau de leur élection à ces hautes fonctions. Nous sommes certains qu'ensemble ils sauront, avec chacun de nous, prendre des décisions sages qui conféreront à la présente session une importance historique, étant donné les graves crises politiques, économiques et sociales de notre monde actuel, dont chacune exige une intervention juste, décisive et pertinente de la communauté internationale.

283. Si les efforts faits par notre organisation et les résultats qu'elle a obtenus pendant ces 30 années ne se comptent pas, il est vrai également que la réalité du monde actuel exige une intervention efficace des Nations Unies en tant qu'organisation de paix. En effet, dans le domaine de la décolonisation, les Nations Unies, depuis leur création, ont consenti des efforts inlassables qui ont abouti à l'accession à l'indépendance des nouveaux Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Aujourd'hui, nous célébrons l'accession à l'indépendance des nouveaux Etats du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe, des Comores et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous saluons ces peuples héroïques qui viennent se joindre à la communauté des Etats libres, indépendants et souverains. Ma délégation espère que la communauté internationale se sentira tenue de leur apporter l'appui, tant moral que matériel, dont ils ont besoin pour leur œuvre de reconstruction nationale, qui nécessitera de lourds sacrifices.

284. Nous félicitons également ces nouveaux Etats qui ont su emporter de haute lutte cette indépendance qui leur a été refusée pendant des siècles par les puissances coloniales et impérialistes. L'accession à l'indépendance et l'admission aux Nations Unies du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe seront un stimulant de plus pour les peuples qui luttent pour leur totale émancipation. Ma délégation rend hommage aux nouveaux Etats libres qui ont su conquérir leur place dans la grande famille des Nations Unies, rendant notre organisation plus universelle encore. Nous sommes persuadés que leur participation à nos travaux et leur maturité politique aideront les Nations Unies à s'acquitter de leur tâche. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous espérons qu'ils trouveront ici l'amitié chaleureuse qui leur a tant manqué pendant quatre longs siècles.

285. Cependant, en dépit de ce succès qui nous rapproche des buts et objectifs des Nations Unies, il reste encore beaucoup d'obstacles à surmonter pour assurer une décolonisation véritable et totale. La dignité que nous attribuons à l'être humain ne sera jamais

effective tant que l'homme ne sera pas entièrement indépendant sur le plan politique et économique. D'autre part, l'indépendance d'une seule partie de notre globe et le maintien, de nos jours, de territoires sous le joug du colonialisme et du néo-colonialisme, sont à l'encontre de nos déclarations en faveur de l'indépendance et des droits universels de l'homme.

286. Nous regrettons de devoir constater qu'à notre époque, où prédominent les notions universellement acceptées d'indépendance, d'égalité, de souveraineté, de dignité et de démocratie, les puissances coloniales persistent à maintenir sous des régimes d'oppression, d'exploitation et de sabotage des territoires coloniaux acquis il y a plus de quatre siècles, à seule fin de conserver leur pouvoir de domination et de spoliation.

287. Telle est la situation qui existe actuellement dans les territoires coloniaux de l'Angola, de la Namibie, du Zimbabwe, du Sahara occidental, de Djibouti, etc. La communauté internationale ne l'a jamais ignoré, mais, malgré tout, les puissances coloniales administrantes, dans leur délire de despotisme, cherchent à la dissimuler, au mépris de la communauté mondiale.

288. Il est à déplorer que, tandis que l'on célèbre le trentième anniversaire des Nations Unies, alors que l'on se félicite des résultats obtenus pour le bien de l'humanité, la situation en Afrique australe demeure inchangée.

289. La Namibie, territoire africain placé sous l'administration juridique de l'Organisation des Nations Unies, seule autorité reconnue par la communauté internationale, continue d'être occupée illégalement et par la force par le régime minoritaire et raciste de l'Afrique du Sud, qui persiste à défier avec arrogance toutes les résolutions, si nombreuses, adoptées par notre organisation mondiale.

290. La situation dans ce territoire africain est claire et bien connue de tous; nous regrettons profondément que des Etats Membres de notre organisation, qui ont de nobles aspirations de liberté, qui sont profondément imbus de l'idéal démocratique, déniaient cependant l'exercice de leurs droits les plus élémentaires à des millions d'êtres humains afin de défendre leurs intérêts économiques égoïstes, donnant ainsi raison et accordant leur respect à un groupe de prétendus Sud-Africains qu'ils continuent tous les jours hypocritement à condamner devant la communauté mondiale. Néanmoins, le Gouvernement de la République de la Guinée équatoriale reste convaincu qu'avec la prise de position unanime de tous les Membres de notre organisation, le Conseil de sécurité acceptera le rôle qu'on lui demande de jouer et saura faire face à ses responsabilités en adoptant à l'encontre du régime raciste de l'Afrique du Sud les mesures pertinentes déjà prévues au Chapitre VII de la Charte que nous respectons tous au plus haut point car, entre autres, c'est le seul document légal qui devrait également régir le Territoire namibien et les autres territoires, afin de donner satisfaction au peuple de la Namibie, au front de la SWAPO, à la famille des Nations Unies et à tous ceux d'entre nous qui reconnaissent la présence illégale du prétendu Gouvernement sud-africain.

291. Parallèlement, et avec la même intensité, les relations entre racistes sud-africains et rhodésiens se

resserrent chaque jour davantage, pour compliquer toujours plus le problème du Zimbabwe. Nous regrettons de devoir constater que les manœuvres diaboliques des régimes minoritaires et racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, avec la complicité d'un bon nombre de pays qui se prétendent épris de paix et de liberté, ont un résultat très défavorable sur la solution équitable du problème rhodésien. Nous lançons un appel au vaillant peuple du Zimbabwe en lui disant qu'abandonner le principe de l'unité signifierait abandonner l'idéal de liberté et, par conséquent, assurerait le maintien à perpétuité de la politique raciste de Ian Smith.

292. Ni le passage des années, ni l'accroissement du nombre des résolutions de l'Assemblée générale, ni les efforts sincères déployés tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral par tous les pays épris de paix et de liberté n'ont réussi à mettre un terme à la politique d'*apartheid* du régime raciste de l'Afrique du Sud en vue d'empêcher par tous les moyens l'exercice du pouvoir de la majorité africaine dans cette partie du monde, en se fondant sur le concept irrationnel de la supériorité d'une couleur par rapport à une autre, en s'aidant de l'appui d'un nombre réduit de pays qui tournent en dérision l'idéal d'indépendance, de liberté, de paix, de justice et de démocratie, ce qui leur permet non seulement de défier constamment l'opinion publique mondiale mais encore de verser le sang de millions d'êtres humains qui ne réclament que la reconnaissance de leurs droits.

293. En dépit de l'attitude de certaines puissances coloniales face au problème qui se pose en Afrique australe, nous continuons à penser que la présence du régime de Vorster n'est pas seulement illégale en Namibie, en Rhodésie et en Afrique du Sud, mais qu'elle répugne aux Membres de l'Organisation des Nations Unies et, par conséquent, aux représentants de leurs peuples respectifs. Nous espérons donc que le Conseil de sécurité étudiera de nouveau le problème et recommandera l'expulsion immédiate de l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte, étant donné que la participation de l'Afrique du Sud constitue une insulte à notre organisation.

294. Mon gouvernement a toujours condamné et continuera de condamner la présence persistante du colonialisme en Afrique et en d'autres parties du monde, dans l'espoir de trouver le moyen de mettre fin aux situations déplorables qui existent dans cette région, comme l'a déclaré le chef d'Etat guinéen, notre grand camarade Macías Nguema Biyogo N'Gue Ndong, devant la Conférence historique des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue récemment à Kampala. Il a dit alors :

« Si le grand empire colonial portugais en Afrique est tombé, alors qu'il durait depuis plus de quatre siècles, nous sommes certains que les minorités blanches qui ont accaparé le pouvoir en Afrique australe et en Rhodésie disparaîtront de la scène internationale bien qu'elles soient protégées par les grandes puissances coloniales occidentales qui défendent leurs intérêts économiques égoïstes dans cette région de l'Afrique, oubliant les intérêts africains qui devraient prévaloir sur toutes autres considérations. Nous nous opposons automati-

quement à tout dialogue avec le régime raciste de l'Afrique australe ... et nous recommandons aux mouvements de libération des peuples africains de la Namibie et du Zimbabwe d'intensifier la lutte armée car, malheureusement, il n'y a pas d'autre alternative pour conquérir l'indépendance et sauvegarder les intérêts de ladite région ».

295. Nous sommes heureux de constater que des solutions concrètes pour le rétablissement de la paix et de la sécurité ont commencé à se dessiner au Moyen-Orient. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale reste solidaire des pays arabes parties au conflit et ne se déclarera pas complètement satisfait tant que les forces d'Israël ne seront pas retirées immédiatement et sans condition de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, et tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer ses droits nationaux, sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine. Toute négociation qui se placerait dans un autre contexte serait refusée par nous.

296. Si le monde actuel est marqué du signe de la détente, de la coopération et de l'entente entre les nations, qui crée des conditions favorables à la solution des problèmes que posent la guerre froide et les affrontements militaires, il est bien connu que la paix et la sécurité internationales demeurent constamment menacées dans diverses parties du monde, que ce processus de détente est précaire et limité puisqu'il ne s'étend pas à toutes les régions géographiques du monde, de telle sorte que les relations entre les Etats s'établissent effectivement sur une base démocratique afin que tous les pays participent à la solution des grands problèmes et à la suppression des foyers de tension; c'est alors seulement que pourra s'établir une paix durable et stable qui permettra d'instaurer une ère de bien-être pour la communauté mondiale.

297. En contraste avec la politique de non-alignement pratiquée par les pays du tiers monde et autres pays épris de paix et de liberté, il existe aujourd'hui encore une division entre les peuples sur le plan idéologique. Nous assistons à des confrontations et à des luttes pour s'assurer l'hégémonie du pouvoir et de l'influence, et il en résulte des situations tendues aggravées encore par la course aux armements à laquelle se livrent les grandes puissances. Ma délégation ose espérer que la communauté internationale déploiera les efforts nécessaires pour résoudre les problèmes qui découlent de la guerre froide, à l'image de ceux qui ont déjà été entrepris par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ce qui pourra exercer une influence positive pour la réduction des tensions.

298. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale entend par paix et sécurité internationales non seulement la simple absence de toute hostilité entre les nations, mais également le plein exercice par tous les peuples de leurs droits et libertés fondamentaux. Ainsi les situations menaçant la paix et la sécurité internationales sont-elles celles créées par les régimes coloniaux, impérialistes et racistes, l'exploitation économique telle que la pratiquent les grandes puissances économiques envers les pays en voie de développement, la présence sans cesse croissante des bases militaires que les grandes puissances répartissent à travers le monde, ainsi que la prolifération des armes nucléaires à des fins belli-

queuses et le zèle constant des grandes puissances à perfectionner leurs techniques en matière d'armements.

299. Mon gouvernement, qui n'a pas d'ambition de domination, n'est ni producteur ni consommateur de ces armes nucléaires et ne considère pas avec sympathie l'implantation de bases militaires, est d'avis que la solution à ce problème du désarmement serait aussi simple qu'elle apparaît complexe si, avec bonne volonté, les grandes puissances intéressées coordonnaient leurs efforts et rationalisaient leur politique afin d'éliminer les causes mêmes qui sont à la base de cette course aux armes nucléaires.

300. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que cette même situation, caractérisée par une course aux armements menaçant la paix et la sécurité internationales, si elle n'est pas arrêtée, aura des effets plus néfastes encore dans l'édification d'une paix et d'une sécurité internationales réelles. Nous sommes d'avis qu'une bonne partie des fonds destinés aux budgets de manufacture et d'entretien de ces engins nucléaires pourrait être bien plus utile si elle était utilisée à financer les plans de développement des pays en cours de développement, ce qui les mettrait à l'abri de graves difficultés qu'ils rencontrent dans leurs efforts pour relever leur économie. Ma délégation estime qu'un développement ordonné et complet de la communauté mondiale et un respect scrupuleux des libertés et des droits fondamentaux de tous les peuples du monde constitueraient la meilleure stratégie pour parvenir à une paix et à une sécurité internationales durables.

301. Au Cambodge, au Viet Nam et au Laos, une fois de plus dans l'histoire, la justice l'a remporté sur la force. Il y a un an à peine, la réalité d'aujourd'hui paraissait à peine croyable à cette tribune même, alors que nous parlions d'un "gouvernement en exil qui ne représentait personne" : il s'agissait du Gouvernement d'union nationale du Cambodge présidé par le prince Norodom Sihanouk. Nous félicitons sincèrement cette délégation légitime d'avoir repris la place qui lui avait été arrachée par les colonialistes, les néo-colonialistes et les impérialistes au résultat d'une politique qu'ils n'ont pu poursuivre malgré leur très grande force matérielle.

302. Dans la même région, les forces néo-colonialistes et impérialistes ont connu un échec complet sans précédent. Au Viet Nam, les effets criminels produits par une pluie de bombes meurtrières qui a annihilé des milliers de vies humaines et détruit le pays n'ont pu venir à bout de la volonté ferme et résolue des Vietnamiens de faire triompher leur idéal de liberté et d'indépendance. Cette victoire devrait faire comprendre à tous les peuples que s'ils entendent être libres, ils ne pourront jamais être battus s'ils ont l'appui des masses populaires. Dans le même ordre d'idées, ces victoires devraient servir de leçon à tous ceux qui croient que la force peut imposer des conditions au détriment des intérêts des peuples.

303. C'est pourquoi le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale exprime, comme il l'a fait déjà auparavant, sa solidarité avec les peuples de ces pays et espère contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la reconstruction nationale et à la sauvegarde de leur indépendance nationale. Il espère éga-

lement que tous les pays épris de paix et de liberté agiront de même.

304. En ce qui concerne les demandes d'admission présentées par les deux Etats vietnamiens, nous croyons que la guerre froide a passé de mode et le fait même que notre organisation a commis des erreurs dans le passé devrait retenir notre attention afin de les éviter en ce qui concerne l'admission au sein de notre organisation de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam. Nous espérons que le Conseil de sécurité répondra à la volonté de cette assemblée en réexaminant favorablement ces demandes d'admission.

305. Les Nations Unies passent par des expériences toujours nouvelles qui, s'accumulant dans une période de temps aussi brève, devraient retenir l'attention de ses Membres. Ces expériences récentes sont constituées par les victoires sur le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme remportées par les peuples du Cambodge, du Viet Nam et du Laos après des luttes longues et sanglantes. La division artificielle et impérialiste de la Corée continue et n'a encore reçu aucune solution. Sera-t-il donc nécessaire de recourir également aux armes pour obtenir la réunification de la Corée, après avoir éliminé son peuple qui avait déjà exprimé cette volonté ?

306. Comme nous le savons tous, le problème de Corée consiste dans la réunification pacifique et indépendante du pays, que le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale non seulement appuie sans réserve, mais encourage également en demandant le retrait immédiat et total de toutes les forces étrangères qui occupent la partie sud du pays sous le drapeau des Nations Unies, car ces forces non seulement s'immiscent dans les affaires intérieures de la Corée, mais rendent difficiles toutes les négociations prévues aux fins de réunification. Nous sommes convaincus que cette assemblée générale adoptera toute décision pertinente afin que soit maintenu un accord de paix qui créera des conditions favorables à la réalisation d'une réunification indépendante et pacifique.

307. Dans la même ordre d'idées, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale se solidarise avec le peuple et le Gouvernement de Chypre dans leur lutte pour conserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Nous continuons de croire, comme par le passé, que le retrait immédiat de toutes les forces étrangères qui s'opposent au rétablissement de la paix dans cette partie du monde et rendent difficile le dialogue entre les deux communautés, contribuerait à la solution rapide du problème.

308. L'Organisation des Nations Unies est essentiellement une organisation démocratique et, en tant que telle, son efficacité dépend de la volonté démocratique de ses Membres. C'est la raison pour laquelle toutes les décisions qui y sont prises devraient être appliquées par tous ses Membres.

309. Nous croyons que les signataires de la Charte des Nations Unies, en prévoyant le droit de veto pour les grandes puissances, ne l'ont pas fait pour qu'elles s'en servent comme instrument de commercialisation, ni pour s'opposer à la démocratisation de l'Organisation. Or, c'est bien ainsi qu'aujourd'hui ce droit est exercé par les puissances occidentales. C'est

pourquoi le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale condamne le triple veto et triste veto sur la question sud-africaine au Conseil de sécurité par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni. Ce comportement, qui ne convient pas à des Membres des Nations Unies soucieux de paix et de sécurité internationales, a contribué à diminuer considérablement l'efficacité de notre organisation.

310. Etant donné que les Nations Unies sont une organisation démocratique, ainsi que nous l'avons déjà souligné, nous croyons que dans le cas spécifique de l'admission d'un Etat qui a été appuyée par plus de 130 Etats, et compte tenu de l'importance particulière que revêt la question de l'admission de nouveaux Membres, cette admission ne doit pas faire l'objet d'un veto de la part d'un membre du Conseil de sécurité. Le veto capricieux de tel ou tel membre permanent du Conseil de sécurité ne saurait être un obstacle à la prise de décisions importantes comme celle qui nous occupe. A cet égard, nous croyons que le Conseil de sécurité s'est transformé en un instrument où les puissances occidentales imposent impunément la loi du plus fort, et cela afin de maintenir des zones d'hégémonie et d'influence pour conserver leurs intérêts égoïstes, ce qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

311. L'universalité des Nations Unies est un principe qui doit être prioritaire pour notre organisation et nous croyons que le veto ou toute autre décision qui s'oppose à cette universalité, malgré l'opinion de la majorité de l'Assemblée générale, est contraire aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Une révision de la Charte à cet égard devient donc de plus en plus nécessaire, car notre organisation n'est pas un simple instrument surgi de la volonté d'un ou deux Etats, mais bien le résultat démocratique de la volonté souveraine des 141 Etats qui la constituent. D'autre part, les obligations que nous impose la Charte des Nations Unies ont souvent été violées par les Etats Membres eux-mêmes, protégés toujours par le veto au Conseil de sécurité contre toute mesure possible de représailles. En ce sens, une organisation indisciplinée est exposée à perdre son efficacité et le respect qu'elle mérite.

312. L'évaluation de la situation et de l'évolution de l'économie internationale montre très nettement que le monde continue d'être dirigé par les formules d'un vieux système économique essentiellement discriminatoire et dont les structures correspondent à une société périmée depuis des siècles. Cette réalité a provoqué la crise économique que connaissent aujourd'hui nos Etats et qui, comme c'est naturel, exige des changements radicaux pour s'adapter aux circonstances actuelles.

313. Un système économique qui ne tient pas compte des réalités du droit souverain des Etats de choisir librement leur système politique, économique et social ou du principe de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles et autres activités économiques, y compris la nationalisation et la revalorisation des prix des produits pour arriver à un niveau équitable et rémunérateur pour un bénéfice mutuel et juste de tous les Etats, ne peut que mener à l'affrontement et au chaos des relations économiques internationales.

314. L'impérialisme économique pratiqué par les puissances économiques a les mêmes répercussions néfastes que l'impérialisme politique. Les deux pratiques sont responsables de presque toute la misère que connaît aujourd'hui l'humanité. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale préconise donc non seulement l'indépendance politique des peuples, mais également leur indépendance économique. C'est ainsi que nous concevons la pleine souveraineté des Etats. La mise en œuvre de cette politique de libéralisation économique de la part de la République de Guinée équatoriale nous a valu des critiques, la diffamation et une propagande antigouvernementale lancées dans le monde par la presse des puissances impérialistes occidentales. Nous n'en avons pas moins la certitude et la conviction que les objectifs que nous poursuivons et que poursuit également l'Organisation des Nations Unies ne peuvent être atteints que si l'on arrive à l'indépendance politique et économique pour tous les peuples du monde.

315. Cette indépendance, selon la philosophie de la politique révolutionnaire de mon pays, ne signifie pas que les peuples ne peuvent pas coopérer entre eux, ni s'aider avantageusement à leur bénéfice mutuel. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale appuie résolument la lutte des pays qui veulent atteindre leur indépendance économique. Ma délégation est convaincue que le nouvel ordre économique international, le plan d'action mondial et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, déjà approuvés par cette assemblée, et leur mise en œuvre effective par tous les Etats Membres de cette organisation, constitueront un facteur primordial pour la normalisation des relations économiques mondiales. En effet, ces instruments ont pour objet de rationaliser la politique économique des Etats afin d'arriver à un équilibre des forces entre pays développés et pays en voie de développement.

316. Ma délégation est convaincue également que des relations plus étroites et plus efficaces entre l'ONU et les organisations économiques nationales et régionales en matière de coopération économique dans tous les domaines contribueraient considérablement au développement économique harmonieux de ces régions. D'autre part, les pays développés ont l'obligation de prêter toute l'assistance nécessaire aux pays en cours de construction, au lieu de les exploiter et de vouloir maintenir sur eux leur suprématie économique et politique. Une coopération économique et technique très étroite entre pays développés et pays en développement contribuerait considérablement à la normalisation des relations économiques détériorées actuelles.

317. On parle aujourd'hui d'un monde surpeuplé et de la faim qui menace la population mondiale. Nous estimons, en effet, que la population mondiale croît de manière vertigineuse alors que la production alimentaire diminue parce que les pays développés ne manifestent aucun intérêt à coopérer sincèrement avec les pays en développement. En fait, les problèmes alimentaires n'existeraient pas si les pays développés transmettaient leurs techniques agricoles, industrielles et autres, sans conditions exagérées, aux pays en développement, dont le potentiel de productivité est immense. Le manque de produits alimen-

taires tient donc à l'absence d'un développement intégral de la communauté mondiale.

318. La paix et l'ordre règnent en République de Guinée équatoriale. Dans le cadre des directives qu'offre le dirigeant de la révolution guinéenne, le président à vie Macías Nguema Biyogo, au peuple révolutionnaire de Guinée équatoriale, par l'intermédiaire du Parti unique national des travailleurs, les masses révolutionnaires de la ville et de la campagne consacrent tous leurs efforts et déploient toute leur activité à l'édification du pays et au relèvement de son économie affectée tant par l'inflation qui frappe le monde que par les manœuvres néo-colonialistes visant à la boycotter.

319. Des progrès en ce sens peuvent être notés dans l'augmentation du nombre des écoles et des hôpitaux, dans l'urbanisation et dans l'amplification et la modernisation du système de communications à l'échelle nationale, ainsi que dans des installations portuaires modernes qui permettent de faciliter les opérations d'importation et d'exportation. Ce sont là des réalités si évidentes que la presse néo-colonialiste occidentale a essayé de les ignorer.

320. C'est un plaisir pour moi de saisir cette occasion pour dire une fois de plus que nous avons choisi une politique anticolonialiste, antinéocolonialiste et antiimpérialiste. Nous réitérons notre ferme adhésion au Mouvement des pays non alignés, car notre unique doctrine, c'est le respect de l'être humain et de ses libertés fondamentales, la préservation de notre indépendance, de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale, ainsi que l'édification de notre indépendance économique. Le peuple pacifique et révolutionnaire de la Guinée équatoriale est entièrement mobilisé vers ces objectifs.

321. Les ennemis de la révolution guinéenne, aux côtés de la presse subversive occidentale se sont lancés dans une campagne diffamatoire pour tromper l'opinion internationale en prenant comme prétexte, et sans fondement, l'absence d'articles de consommation en Guinée équatoriale. En effet, nous estimons que le manque de certains articles manufacturés étrangers est une chose normale, étant donné que tous les pays du monde sont aussi bien importateurs qu'exportateurs. De plus, cette absence contribue à la réalisation du programme d'autosuffisance prôné par le président à vie Macías Nguema Biyogo dans le but de réduire les importations néfastes et non nécessaires créées par les colonialistes. Malgré cela, le peuple de la Guinée équatoriale reçoit, jusque dans les derniers recoins du territoire national, les articles de consommation et autres de première nécessité grâce au contrôle strict établi par le gouvernement lorsque celui-ci a découvert les tentatives d'entreprises étrangères en vue de boycotter notre économie par des importations de produits peu nécessaires, alors que nous ne disposons pas de capitaux suffisants pour répondre à de telles opérations et encore moins pour promouvoir des exportations. Voilà la vérité, que la presse occidentale néocolonialiste n'ose pas publier.

322. Le Gouvernement populaire et révolutionnaire de la Guinée équatoriale et son président à vie sont critiqués par la presse colonialiste et impérialiste. Cela ne nous fait pas peur et nous comprenons que c'est normal. Du fait qu'ils ont perdu en Guinée équatoriale des intérêts politiques et économiques, les colonialistes et impérialistes n'ont d'autre alternative que la presse impérialiste, croyant que, par un tel moyen, ils pourront freiner le processus révolutionnaire en marche en Guinée équatoriale et qu'ils pourront récupérer leurs intérêts coloniaux.

323. Dans cette tentative obscure et désespérée, on fait valoir des situations aussi factices qu'imaginaires; on parle par exemple de terreur en Guinée équatoriale. Ces articles de presse sans valeur montrent d'eux-mêmes, sans qu'on ait besoin d'entrer dans les détails, qu'ils sont dépourvus de toute vérité et ne font que souligner le caractère imaginaire des situations qu'ils relatent. Les droits de l'homme et ses libertés fondamentales sont scrupuleusement respectés et garantis en Guinée équatoriale. Nous ne croyons pas que le souci de la sécurité de notre Etat, la défense de notre souveraineté et de l'intégrité territoriale de notre pays constituent un manque de respect aux droits de l'homme.

324. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, en respectant le principe sacré de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, ne saurait accepter de servir de tremplin ni de céder le pas à la subversion. Comme on l'a déclaré dans d'autres instances internationales, tous ceux qui veulent voir ce qu'il en est et qui veulent vivre la révolution guinéenne peuvent venir en Guinée équatoriale; les portes leur sont ouvertes.

325. Avant de conclure, je voudrais exprimer nos sincères félicitations au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts constants qu'ils déploie, à la tête de notre organisation, dans les domaines de la décolonisation, du maintien de la paix et de la sécurité dans les différentes parties du monde et du développement économique et social; enfin, les problèmes auxquels il doit faire face sont innombrables et nous n'avons plus qu'à lui souhaiter plein succès dans la difficile mission que la communauté mondiale lui a confiée.

326. Pour terminer, je réitère notre vif désir de voir la trentième session de l'Assemblée générale parvenir à des conclusions fructueuses pour le bien-être de l'humanité entière.

La séance est levée à 19 h 40.

NOTES

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.7.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

³ Adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975.

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 24 A, par. 84.